

# Rapport d'activité 2011



ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

LA MAISON DU PEUPLE

Aroa (Rue du) Taote Cassiau - AR (BP) 28 - 98713 Papeete  
Niuniu (Téléphone) : (00 689) 41 61 00 - Niuniu pāpāi (Télécopie) : (00 689) 41 63 02  
Rata roro uira (Courriel) : administratif@assemblee.pf - Nati reva (Site Internet) : www.assemblee.pf



ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

LA MAISON DU PEUPLE

# Le mot du président

*“J’ai souhaité placer le budget de l’assemblée de la Polynésie française sous le signe de la discipline budgétaire... J’exigerais de chacun d’entre vous... la recherche permanente de la performance et du résultat...”*

À l’occasion de l’inauguration de la session budgétaire 2011, j’ai fait connaître à mes collègues élus ainsi qu’à mes collaborateurs, les exigences et les aspirations qu’étaient les miennes quant à ma vision pour notre institution.

Ces dernières peuvent se résumer ainsi, faire de la maison du Peuple une institution moderne ouverte au monde en particulier aux pays du Pacifique, ouverte à nos concitoyens notamment les plus jeunes, mais également en prise directe avec les préoccupations immédiates et quotidiennes des citoyens de notre fenua.

Le premier rapport d’activité de l’institution, que nous avons le plaisir de vous exposer aujourd’hui, présente les premiers résultats de cet effort commun de recherche d’efficacité.

En 2011, 31 séances ont eu lieu à l’assemblée et 77 en commissions législatives. 153 textes ont ainsi été votés en séances et 157 en commissions législatives. 632 projets de décision ont fait l’objet d’un avis de la commission de contrôle budgétaire et financier.

Le vote de la motion de défiance, l’adoption du plan de redressement des comptes de la Polynésie française et de la résolution appelant à la réinscription de la Polynésie française sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser ont sans nul doute été des événements marquants de l’année, tout comme l’adoption de la nouvelle charte de l’éducation qui représente une avancée majeure pour notre Pays.

Je salue le travail des présidents de commissions intérieures, de l’ensemble des élus et de leurs collaborateurs et du personnel administratif qui ont, par leurs efforts conjugués, contribué à ce résultat.

Par ailleurs, l’année 2011 a été marquée par l’adoption de nombreuses mesures de restrictions budgétaires, tant au niveau des élus et des collaborateurs qu’au niveau du personnel administratif mis à contribution.

Je souhaite également que l’assemblée puisse s’ouvrir davantage aux scolaires, aux touristes locaux et étrangers et devenir un lieu d’apprentissage des valeurs démocratiques pour nos concitoyens et de découverte de notre patrimoine naturel, historique et culturel.

Je compte vivement sur la collaboration de tous pour concrétiser nos projets pour 2012, encore plus ambitieux.  
Te aroha ia rahi.



Jacqui DROLLET



# Sommaire

## Les temps forts de l'année 2011 6

L'adoption du budget de la Polynésie française pour l'exercice 2011	6
La codification du droit du travail polynésien	6
L'adoption de la motion de défiance	7
L'avis de l'assemblée sur la "Loi Penchard"	7
L'adaptation du code des postes et télécommunications aux nouvelles technologies	8
L'adoption de la charte de l'éducation	8
Le vote de la demande de réinscription de la Polynésie française sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser	9
L'approbation du plan de redressement des comptes du Pays	9
La participation des fonctionnaires au redressement financier du Pays	9
L'encadrement des soldes en Polynésie française	10
L'amélioration du code de l'environnement	10
L'adoption du budget de la Polynésie française pour l'exercice 2012	10
Le traitement du surendettement des particuliers	11
L'assouplissement de la règle de la parité pour les élections territoriales	11

## L'assemblée de la Polynésie française 12

Le rôle de l'assemblée	12
Les fonctions du représentant	12
Les 57 représentants au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	13
La répartition des sièges dans l'hémicycle au 31 décembre 2011	16
Le président de l'assemblée de la Polynésie française	18
Le bureau	18
La conférence des présidents	19
L'assemblée en chiffres	20

## Le travail délibératif 21

Les sessions ordinaires	21
Les réunions de l'assemblée en session extraordinaire	21
Les séances de la commission permanente durant l'intersession	22
Le bilan statistique	22
Les travaux des commissions législatives	23
Les consultations par l'État	29

## La mission de contrôle 30

Les questions écrites	30
La séance des questions orales	30
La commission de contrôle budgétaire et financier	31
La représentation dans les commissions extérieures	32

## La diplomatie parlementaire 33

Les visites de courtoisie	33
Les relations régionales	33
Les missions à l'international	34
Les missions locales	34

## Le patrimoine 36

Le patrimoine documentaire	36
Le patrimoine immobilier	37
Les jardins	37

## Les citoyens 38

L'assemblée des représentants juniors de la Polynésie française	38
Les visites	39
Les événements	40
L'accueil des stagiaires	41

## L'organisation administrative 42

L'organigramme	42
Les effectifs	43
La formation	44
Les collaborateurs des élus	44
Les outils de travail	45
Le budget de l'assemblée	46

## Les informations pratiques 48

## Les annexes 49

# Les temps forts de l'année 2011



## FÉVRIER 2011

### L'ADOPTION DU BUDGET DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2011 "IMBROGLIO BUDGÉTAIRE"

L'année 2011 a démarré avec un rejet par l'assemblée de la Polynésie française, le 11 février, du budget du Pays (avec 38 voix contre 17) et des lois du pays à caractère fiscal présentées par le gouvernement.

La procédure dérogatoire prévue par l'article 156-1 de la loi statutaire a donc été pour la première fois mise en œuvre et a abouti, compte tenu des interprétations divergentes du gouvernement et de l'assemblée, à un "imbroglio budgétaire" sans précédent, avec un premier budget et des lois du pays fiscales adoptés le 19 février par l'assemblée et un second budget et des lois du pays fiscales promulgués le 28 février par le Président du Pays sans vote de l'assemblée.

Le Conseil d'État, dans une décision du 5 décembre 2011, a finalement tranché en faveur de l'assemblée. En effet, il a considéré que le budget et les lois du Pays promulgués par le Président de la Polynésie française ne pouvaient légalement l'être.

## MARS 2011

### LA CODIFICATION DU DROIT DU TRAVAIL POLYNÉSIE

La loi statutaire ayant opéré un transfert total des compétences à la Polynésie française en matière de droit du travail, le Pays a décidé de lancer des travaux de codification afin de rassembler, en un document unique, l'ensemble des dispositions éparses se rapportant au droit du travail polynésien.

Ces travaux ont démarré dès la fin de l'année 2008, sous l'égide de l'inspection du travail et avec la participation des partenaires sociaux.

Ils ont abouti à l'adoption par l'assemblée de la Polynésie française le 16 mars 2011 de la loi du pays relative à la codification du droit du travail en Polynésie française.

L'objectif de cette codification est notamment de contribuer à rendre le droit du travail plus lisible et accessible à tous, permettant par là-même aux acteurs sociaux de mieux appréhender l'état de la législation en vigueur afin d'engager une réflexion sur les évolutions nécessaires.



## AVRIL 2011

### L'ADOPTION DE LA MOTION DE DÉFIANCE

L'article 156 de la loi statutaire permet à l'assemblée de la Polynésie française de mettre en cause la responsabilité du Président du Pays et du gouvernement.

C'est ainsi qu'une motion de défiance, déposée par 17 représentants à l'encontre du gouvernement de M. Gaston TONG SANG, a été adoptée le 1<sup>er</sup> avril 2011 à la majorité absolue de 29 voix.

Elle a conduit à l'élection de M. Oscar Manutahi TEMARU aux fonctions de Président de la Polynésie française.

Le 6 avril 2011, M. TEMARU annonçait, place Tarahoï, la composition du nouveau gouvernement.

### L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE SUR LA "LOI PENCHARD"

À l'issue d'un long travail de concertation entre les leaders de chacun des groupes politiques constitués à l'assemblée, l'avis sur le projet de loi organique relatif au fonctionnement des institutions de la Polynésie française a été adopté à l'unanimité dans la soirée du 14 avril.

Ce texte visait à modifier d'une part, le mode de scrutin pour les élections territoriales et d'autre part, les règles de fonctionnement des institutions polynésiennes. L'avis se voulait refléter la pluralité des courants d'opinion ayant cours dans l'hémicycle. Des propositions d'amélioration ont donc été adressées à l'État.

Au final, c'est une mouture très différente du projet sur lequel l'assemblée s'est penchée, qui a été adoptée par les parlementaires. Le mode de scrutin pour les élections des représentants à l'assemblée de la Polynésie française a été profondément remanié pour se rapprocher de celui prévalant pour les régions. Ainsi, la Polynésie française ne constitue plus qu'une unique circonscription, elle-même divisée en huit sections. Les électeurs devront se prononcer dès lors sur des listes comprenant obligatoirement tous les candidats de chacune des sections.



## JUIN, SEPTEMBRE ET NOVEMBRE 2011

**L'ADAPTATION DU CODE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES**

Le paysage des télécommunications polynésien a connu d'importants changements ces dernières années, impulsés par l'ouverture du marché à la concurrence et des avancées technologiques sans précédent, avec la très attendue mise en service du câble sous-marin Honotua.

Ce sont autant de challenges économiques et intellectuels en perspective pour les professionnels des télécommunications qui n'ont pas été anticipés en 2003, lors de l'adoption du code des postes et télécommunications de Polynésie française.

En 2011, trois modifications du code ont été adoptées par l'assemblée de la Polynésie française afin :

1. d'améliorer la protection du public contre les expositions aux champs électromagnétiques émis par les installations de télécommunications ;
2. de clarifier les règles de délivrance des licences d'opérateurs de télécommunications ;
3. d'instaurer un cadre juridique pour l'attribution des noms de domaine Internet se terminant en ".pf".

**L'ADOPTION DE LA CHARTE DE L'ÉDUCATION "L'ÉDUCATION EST LA PRIORITÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE"**

Sous la présidence de M. Jean-Marius RAAPOTO, les travaux de la commission de l'éducation et de la recherche sur la réactualisation de la charte de l'éducation ont totalisé plus de vingt heures d'échanges et de débats, avec des thématiques telles que : les valeurs et les finalités de l'école de la Polynésie française, la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage, la qualité de vie des élèves et des étudiants, les acteurs et partenaires du système éducatif, l'ouverture du monde de l'éducation aux régions du Pacifique et de l'Europe, le pilotage du système éducatif.

Adoptée à l'unanimité le 7 juillet 2011, la nouvelle charte de l'éducation énonce que l'éducation est la priorité de la Polynésie française. Elle fixe les objectifs et les principes généraux de l'éducation en Polynésie française en les rassemblant autour du triptyque : "une École pour tous - une École performante - une École ouverte".

En outre, elle prévoit de nouveaux modes de pilotage du système éducatif pour veiller à la qualité et à l'efficacité du service public de l'éducation, qui se traduisent notamment par l'instauration d'un projet éducatif quadriennal pour la mise en œuvre de la charte de l'éducation ou encore par une évaluation de la politique éducative par l'assemblée de la Polynésie française tous les 2 ans.



## AOÛT 2011

**L'APPROBATION DU PLAN DE REDRESSEMENT DES COMPTES DU PAYS**

Au cours de la séance du 18 août 2011, le gouvernement a présenté à l'assemblée le projet de plan de redressement des comptes du Pays. Ce plan, qui vise à redresser la situation financière et la trésorerie de la Polynésie française, repose sur 8 grandes orientations :

1. le retour à la sincérité des comptes, notamment par un apurement des non-valeurs ;
2. la mise en œuvre d'une réforme globale de la fiscalité ;
3. une réforme de la politique économique, notamment avec l'instauration d'un droit de la concurrence ;
4. la cession des actifs non essentiels du Pays ;
5. la restructuration des services publics ;
6. l'adoption de mesures touchant à la Protection Sociale Généralisée ;
7. la mise en place de stratégies d'actions cohérentes (schéma d'aménagement et de développement durable, plans directeurs) ;
8. la poursuite de la réduction des dépenses liées aux personnels de la fonction publique et des cabinets ministériels.

L'assemblée a approuvé ce plan de redressement, sous réserve du maintien en activité de Tahiti Nui Télévision.

**LE VOTE DE LA DEMANDE DE RÉINSCRIPTION DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR LA LISTE DES TERRITOIRES NON AUTONOMES À DÉCOLONISER**

Par l'adoption d'une résolution le 18 août 2011, l'assemblée de la Polynésie française a appelé le Président de la République à respecter les engagements internationaux de la France et à faciliter la réinscription de la Polynésie française sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser.

Dans le même temps, elle a demandé l'inscription de cette question à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée générale des Nations Unies.

## SEPTEMBRE 2011

**LA PARTICIPATION DES FONCTIONNAIRES AU REDRESSEMENT FINANCIER DU PAYS**

L'assemblée a adopté en septembre 2011 un ensemble de textes suspendant le bénéfice du droit à congés administratifs jusqu'en 2014 et réduisant le régime indemnitaire des agents de la fonction publique du Pays et de l'assemblée.

Cette mesure, dont l'impact budgétaire a été estimé à plus de 200 millions de F CFP, s'intègre dans le cadre de l'effort commun de redressement de la situation financière du Pays.



## OCTOBRE 2011

**L'ENCADREMENT DES SOLDES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Face à la multitude d'opérations de promotion commerciale qui s'effectuent de manière désordonnée et afin d'améliorer la loyauté de la concurrence et la protection du consommateur, le Pays s'est doté d'un véritable cadre normatif applicable aux soldes en Polynésie française, en complétant les dispositions y afférentes du code de commerce.

Ainsi, dans l'année, trois périodes de soldes de deux semaines sont fixées par le gouvernement et une période de même durée est déterminée par le commerçant.

## DÉCEMBRE 2011

**L'AMÉLIORATION DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

Le 1<sup>er</sup> décembre 2011, l'assemblée consacrait sa journée à l'examen de trois lois du pays relatives à la protection et à la valorisation de l'environnement, l'une étant à l'initiative de M. Georges HANDERSON, président de la commission de l'environnement, et les deux autres émanant du gouvernement.

Le code de l'environnement a ainsi été complété de dispositions permettant :

- d'améliorer le dispositif répressif sanctionnant les atteintes portées aux espaces naturels protégés ;
- de préserver l'espace maritime polynésien des pollutions par les hydrocarbures provenant de navires ;
- de doter la Polynésie française d'un dispositif encadrant l'accès aux ressources biologiques et le partage des avantages résultant de leur valorisation, dit dispositif APA (Accès et Partage des Avantages).

**L'ADOPTION DU BUDGET DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2012**

La dernière séance de la session budgétaire a vu l'adoption du budget du Pays pour l'année 2012. Acte majeur dans la vie de la collectivité, le budget pour 2012 se caractérise par :

- une chute continue des recettes fiscales ;
- une section de fonctionnement rigidifiée par le poids très important des dépenses obligatoires telles que l'annuité de la dette (12,7 milliards), le versement au FIP (12 milliards), les dotations aux institutions (2,3 milliards) ou encore les dépenses de personnel (30,9 milliards) ;
- des impératifs d'assainissement des comptes publics, avec notamment l'apurement des créances irrécouvrables.

Aussi, pour assurer l'équilibre du budget 2012, des efforts sont engagés sur la totalité des dépenses de fonctionnement, avec des diminutions venant se rajouter à celles déjà enregistrées en 2010 et 2011.

Cependant, le budget 2012 tente aussi de préserver la solidarité nécessaire à la cohésion sociale, avec notamment la reconduction d'une enveloppe globale de 7,3 milliards F CFP consacrée aux subventions aux régimes de protection sociale, l'inscription de 1,8 milliard F CFP pour les aides à la personne et de 1,2 milliard F CFP pour les bourses scolaires. S'agissant du budget d'investissement réel 2012 (hors capital de la dette), il s'élève, compte tenu de l'absence d'autofinancement et de la diminution des emprunts, à 19,4 milliards F CFP, montant qui est en réduction de 27,3 % par rapport à l'année précédente, mais proche des réalisations de 2011 (16,2 milliards F CFP).

Au final, hors écritures d'ordre, mais en incluant les crédits de défiscalisation, le budget primitif de la Polynésie française pour l'exercice 2012 s'établit à 135,3 milliards de F CFP, en baisse de 12,4 % par rapport au budget primitif 2011.

**LE TRAITEMENT DU SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS**

Adoptée à l'unanimité (43 voix), la loi du pays portant traitement des situations de surendettement des particuliers donne aux pouvoirs publics les moyens nécessaires pour lutter contre un phénomène qui touche un nombre toujours croissant de personnes en Polynésie française. La crise qui frappe le Pays engendre en effet des pertes d'emploi catastrophiques pour des ménages qui, du jour au lendemain, se retrouvent dans l'impossibilité de faire face au remboursement de leurs dettes.

Les travaux de la commission en charge des affaires économiques ont permis aux représentants à l'assemblée de mieux appréhender cette problématique du surendettement en Polynésie française, avec le concours notamment des représentants de l'IEOM, des banques, de la direction des affaires sociales et de l'association des consommateurs "Te Tia ara".

Par l'adoption de cette loi du pays, l'assemblée a donc institué une "commission de surendettement". Intermédiaire indispensable entre le débiteur et ses créanciers, cette commission disposera de pouvoirs étendus d'accès aux renseignements qui lui permettront d'élaborer toute mesure de conciliation, d'accompagnement social et de traitement des situations des personnes surendettées. L'homologation judiciaire confèrera force de loi aux recommandations qu'elle émettra. Ce dispositif devra être accompagné de mesures de prévention du risque de surendettement.

**L'ASSOUPLISSEMENT DE LA RÈGLE DE LA PARITÉ POUR LES ÉLECTIONS TERRITORIALES**

La "loi Penchard" a procédé à de nombreuses modifications des règles relatives au mode de scrutin des élections territoriales. Désormais, la Polynésie ne constitue plus qu'une seule circonscription composée de 8 sections et chaque liste est composée de 73 noms (57 candidats et 16 suppléants). Dernier texte de l'année, adopté à une large majorité, la résolution du 29 décembre 2011 formalise la demande des élus aux autorités de l'État, de procéder à la modification des dispositions électorales afin que la règle de la parité s'applique, non pas comme à l'heure actuelle au niveau de la Polynésie française tout entière, mais à l'échelle de la section, à l'image du mode de scrutin prévalant pour les élections régionales.



# L'assemblée de la Polynésie française



## LE RÔLE DE L'ASSEMBLÉE

Seule institution du Pays dont les membres sont élus au suffrage universel, l'assemblée de la Polynésie française est composée de 57 représentants des cinq archipels.

L'assemblée "règle par ses délibérations les affaires de la Polynésie française". Toutes les matières qui sont de la compétence de la Polynésie française relèvent de l'assemblée de la Polynésie française, à l'exception de celles attribuées par la loi organique au conseil des ministres ou au président de la Polynésie française.

Elle adopte des lois du pays et des délibérations, ainsi que des avis et des vœux. Les actes dénommés lois du pays, sur lesquels le Conseil d'État exerce un contrôle juridictionnel spécifique, sont ceux qui, relevant du domaine de la loi, soit ressortent de la compétence de la Polynésie française, soit sont pris au titre de la participation de la Polynésie française aux compétences de l'État.

L'assemblée vote le budget et les comptes du Pays.

Elle contrôle l'action du président et du gouvernement qu'elle peut renverser par une motion de défiance ou de renvoi, lorsque celle-ci est adoptée à la majorité absolue. Inversement, il peut être décidé, par décret du Président de la République délibéré en conseil des ministres, de procéder au renouvellement de l'assemblée de la Polynésie française avant le terme du mandat de ses membres, à la demande du gouvernement de la Polynésie française.

## LES FONCTIONS DU REPRÉSENTANT

La première mission d'un élu à l'assemblée est de représenter les citoyens. Durant la campagne électorale, le candidat se rend sur le terrain à la rencontre de ses concitoyens. Lorsqu'il est élu, au suffrage universel direct, il maintient ce dialogue en tenant par exemple des réunions publiques ou des permanences dans sa circonscription. Il est ainsi en mesure de "faire remonter" les préoccupations des citoyens vers les centres de décision que sont le gouvernement, les groupes politiques et l'assemblée elle-même. La deuxième mission du représentant est de légiférer c'est-à-dire d'examiner et de voter des délibérations ou des lois du pays. Le représentant l'exerce notamment en prenant part aux votes dans l'hémicycle et en commission, mais aussi en déposant lui-même des propositions de délibération ou de loi du pays ou des amendements aux textes en cours de discussion. La troisième mission du représentant consiste à contrôler l'action de l'exécutif. Ce contrôle s'exerce notamment à l'occasion de la séance des questions orales au gouvernement dans l'hémicycle ou au travers des commissions d'enquête et par le biais des questions écrites.



## LES 57 REPRÉSENTANTS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2011

 ALGAN Emma I.D.V.	 BERTHOLON Nicolas I.D.V.	 BOPP-DU-PONT Tamara I.D.V.	 BOUISSOU Jean-Christophe I.D.V.	 BREMOND Madeleine I.D.V.	 BRODIEN Rosine I.D.V.	 CHAVEY Daphné I.D.V.	 CROSS Valentina I.D.V.	 DROLLET Jacqui I.D.V.
 FLOSSE Gaston I.D.V.	 FREBAULT Joëlle MAR.	 FREBAULT Pierre I.D.V.	 FULLER Thilda I.D.V.	 GALENON Minarii I.D.V.	 GEROS Anthony I.D.V.	 HANDERSON Georges I.D.V.	 HIRSHON Unutea I.D.V.	 IZAL Heifara I.D.V.
 KAUTAI Benoît MAR.	 KOHUMOETINI René MAR.	 LISAN Marcellin I.S.L.V.	 MAAMAATUAIHUTAPU Victor T.O.	 MANUTAHU LEVY-AGAMI Sandra I.D.V.	 MARAEA Emma I.S.L.V.	 MARAEURA Teina T.O.	 MARITERAGI- MAIROTO Liliane G. et T.E.	 MATAOA Léonie T.O.
 MATI Juliana I.D.V.	 MERCERON Armelle I.D.V.	 MOUTAME Thomas I.S.L.V.	 OLLIVIER Maryse I.D.V.	 OOPA-AFO Annick I.S.L.V.	 PARKER Eleanor I.D.V.	 PEU Tuti I.S.L.V.	 PORLIER Teikinui I.D.V.	 RAAPOTO Jean-Marius I.D.V.
 RICHTON Monique G. et T.E.	 ROOMATAAROA Fernand AUS.	 SAGE Maina I.D.V.	 SALMON James I.D.V.	 SCHYLE Phillip I.D.V.	 SINJOUX Tarita I.D.V.	 TAHIATA Chantal AUS.	 TAHUHUATAMA Juliette AUS.	 TAMA Françoise I.D.V.
 TANSEAU Robert I.D.V.	 TCHOUNYOU THUNG HEE At-Chong I.D.V.	 TEFAARERE Hirohiti I.D.V.	 TEMARU Oscar I.D.V.	 TEMEHARO René I.D.V.	 TEROOATEA Sylviane I.S.L.V.			
 TEURA Justine I.S.L.V.	 TUAHU Ismaël I.S.L.V.	 TUIHO-BUILLARD Catherine I.D.V.	 VERNAUDON Béatrice I.D.V.	 VERNAUDON Clarentz I.D.V.	 YIP Michel G. et T.E.			

Les représentants, au nombre de 57, sont élus au suffrage universel, pour une durée de cinq ans, sur des listes composées alternativement d'un homme et d'une femme et dans le cadre de six circonscriptions qui se répartissent les sièges comme suit :

- Îles du Vent (37) (I.D.V.) ;
- Îles Sous-le-Vent (8) (I.S.L.V.) ;
- Îles Australes (3) (AUS.) ;
- Îles Gambier et Tuamotu-Est (G. et T.E.) (3) ;
- Îles Tuamotu-Ouest (T.O.) (3) ;
- Îles Marquises (MAR.) (3).

Les mouvements en 2011

Les nouveaux représentants

L'assemblée de la Polynésie française a accueilli en 2011, 13 nouveaux représentants. Ce nombre s'explique principalement par la motion de défiance contre le gouvernement TONG SANG déposée par les groupes UNION POUR LA DÉMOCRATIE et TE MANA O TE MAU MOTU le 24 mars 2011 et adoptée le 1<sup>er</sup> avril 2011.



**ALPHA Tearii**  
Date de début de mandat : 1-4-11  
Reprise de l'exercice du mandat de représentant suite à sa cessation de fonction de membre du gouvernement.



**BIRK Sabrina**  
Date de début de mandat : 15-4-11  
En remplacement de M. Antony GEROS, nommé membre du gouvernement.



**FRITCH Edouard**  
Date de début de mandat : 1-5-11  
Reprise de l'exercice du mandat de représentant suite à sa cessation de fonction de membre du gouvernement.



**IRITI Teura**  
Date de début de mandat : 1-5-11  
Reprise de l'exercice du mandat de représentant suite à sa cessation de fonction de membre du gouvernement.



**JENNINGS-TETUANUI Patricia**  
Date de début de mandat : 15-4-11  
En remplacement de M. James Narii, SALMON, nommé membre du gouvernement.



**MATAOA Myron**  
Date de début de mandat : 15-4-11  
En remplacement de M. Pierre FREBAULT, nommé membre du gouvernement.



**RIVETA Frédéric**  
Date de début de mandat : 1-5-11  
Reprise de l'exercice du mandat de représentant suite à sa cessation de fonction de membre du gouvernement.



**TANE Thérèse Teroro**  
Date de début de mandat : 10-2-11  
En remplacement de M. Michel YIP, ayant perdu son mandat de représentant sur décision de justice.



**TEREMATE Ruben**  
Date de début de mandat : 15-4-11  
En remplacement de M. Tauhiti NENA, nommé membre du gouvernement.



**TERIIPAIA Mita**  
Date de début de mandat : 1-4-11  
Reprise de l'exercice du mandat de représentant suite à sa cessation de fonction de membre du gouvernement.



**TETUANUI Lana**  
Date de début de mandat : 1-5-11  
Reprise de l'exercice du mandat de représentant suite à sa cessation de fonction de membre du gouvernement.



**TONG SANG Gaston**  
Date de début de mandat : 1-4-11  
Reprise de l'exercice du mandat de représentant suite à sa cessation de fonction de membre du gouvernement.



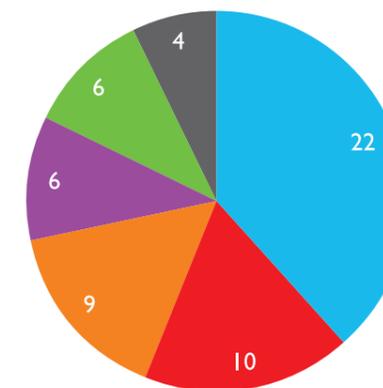
**UTIA Damas**  
Date de début de mandat : 15-4-11  
En remplacement de Mme Chantal TAHIATA, nommée membre du gouvernement.

Le saviez-vous ?

30 femmes soit 53% des élus siègent à l'assemblée de la Polynésie française. Répartition des femmes par groupe politique :  
UPLD : 12  
TO TATOU AI'A : 4  
TAHOERA'A HUIRAATIRA : 4  
IA ORA TE FENUA : 4  
TE MANA O TE MAU MOTU : 4  
NON-INSCRITES : 2

La répartition par groupe politique

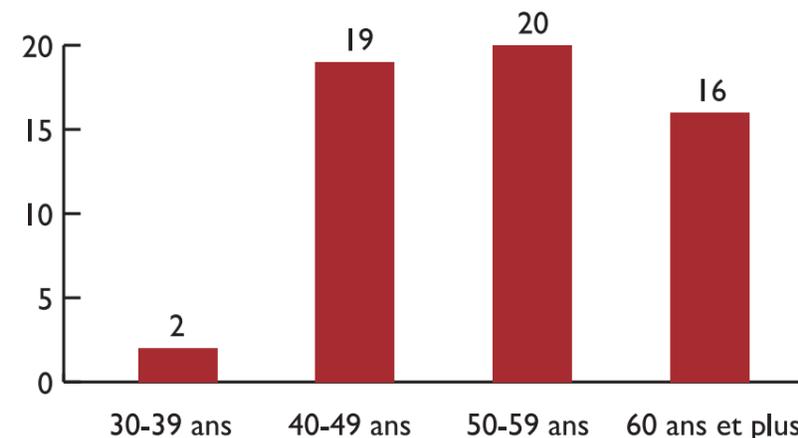
Un groupe politique peut être constitué à l'assemblée à partir de 6 membres. Il existe 5 groupes à l'assemblée : UNION POUR LA DÉMOCRATIE (22 membres et apparentés), le groupe TO TATOU AI'A (10 membres), le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA (9 membres et apparentés), le groupe IA ORA TE FENUA (6 membres) et le groupe TE MANA O TE MAU MOTU (6 membres). S'y ajoutent 4 représentants non-inscrits.



- UNION POUR LA DÉMOCRATIE : 22
- TO TATOU AI'A : 10
- TAHOERA'A HUIRAATIRA : 9
- IA ORA TE FENUA : 6
- TE MANA O TE MAU MOTU : 6
- NON-INSCRITS : 4

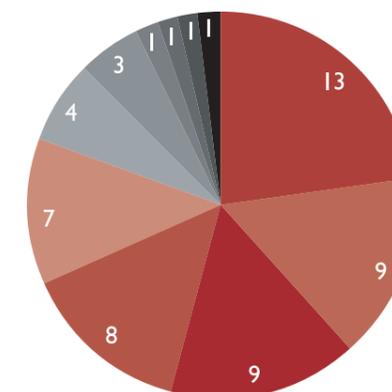
La moyenne d'âge

L'âge moyen des élus est en 2011, de 54 ans. Le représentant le plus jeune est né en 1975 tandis que le plus âgé est né en 1931. Les benjamins de l'assemblée sont M<sup>me</sup> Maina SAGE, née le 10 mai 1975 et M. René TEMEHARO né le 25 février 1972.



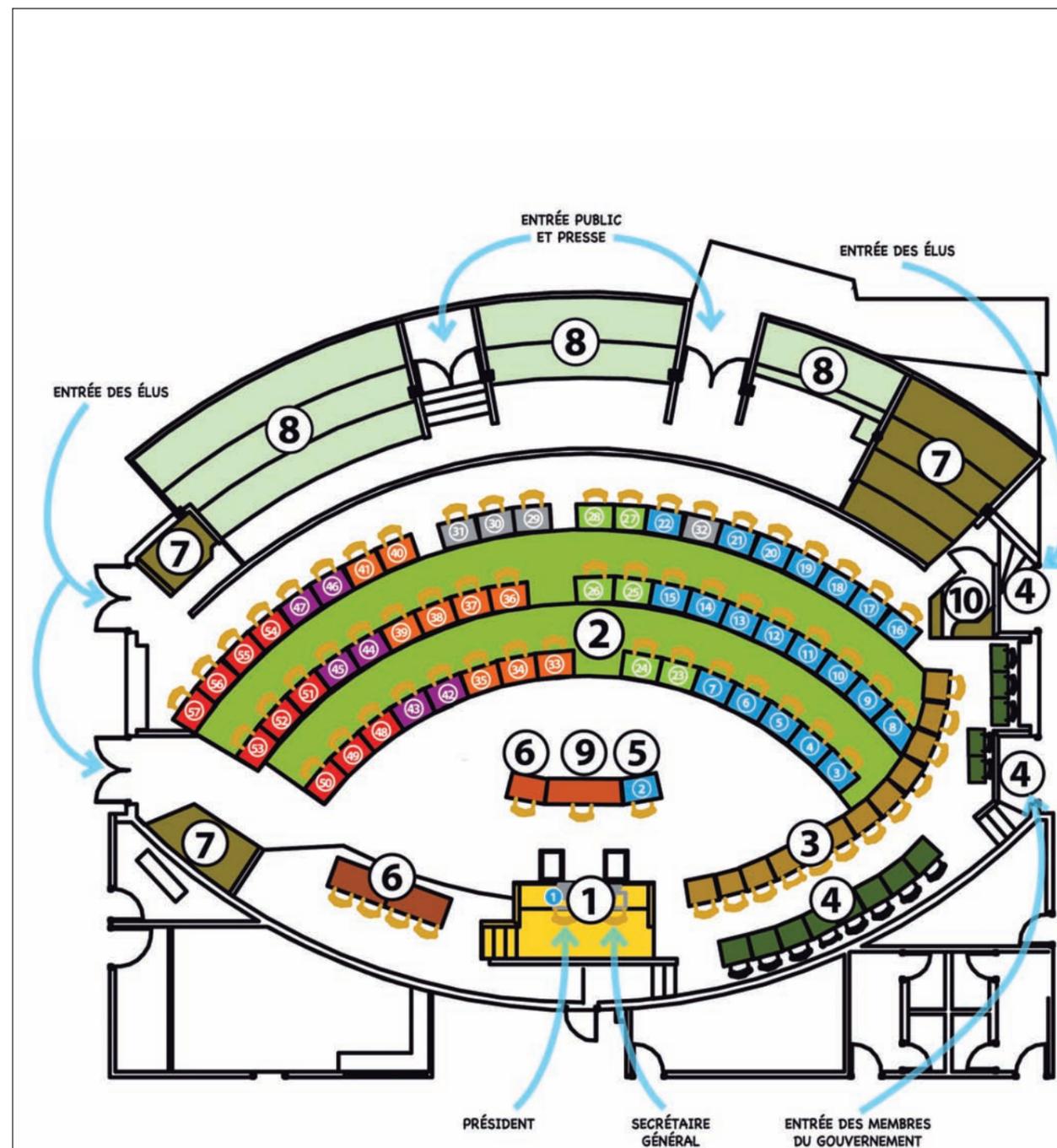
Les origines socioprofessionnelles

En 2011, les retraités représentent 23 % des élus. Le nombre de fonctionnaires hors enseignants est également important et représente 15 % du total des élus.



- RETRAITÉS : 13
- FONCTIONNAIRES HORS ENSEIGNANTS : 9
- AUTRES : 9
- ENSEIGNANTS : 8
- OUVRIERS ET EMPLOYÉS : 7
- CADRES ET INGÉNIEURS : 4
- AGRICULTEURS : 3
- CHEFS D'ENTREPRISES : 1
- COMMERÇANTS ET ARTISANS : 1
- PROFESSIONS LIBÉRALES : 1
- JOURNALISTES : 1

LA RÉPARTITION DES SIÈGES DANS L'HÉMICYCLE AU 31 DÉCEMBRE 2011



Plan de l'hémicycle

- 1 PERCHOIR
- 2 REPRÉSENTANTS (55 PLACES)
  - UNION POUR LA DÉMOCRATIE (UPLD) : 22 SIÈGES
  - TO TATOU AI'A : 10 SIÈGES
  - IA ORA TE FENUA : 6 SIÈGES
  - TE MANA O TE MAU MOTU : 6 SIÈGES
  - NON-INSCRITS : 4 SIÈGES
- 3 MEMBRES DU GOUVERNEMENT (12 PLACES)
- 4 COLLABORATEURS DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT (12 PLACES)
- 5 SECÉTAIRE DU BUREAU DE L'APF (1 PLACE)
- 6 SECÉTAIRES DES SÉANCES ET RESPONSABLE DU PROTOCOLE (4 PLACES)
- 7 ESPACES PRESSE (24 PLACES)
- 8 ESPACES PUBLIC (90 PLACES)
- 9 INTERVENANTS EXTÉRIEURS (1 PLACE)
- 10 BOX DES TRADUCTEURS (2 PLACES)

Répartition des représentants dans l'hémicycle

- 1 DROLLET Jacqui
- 2 MATI Juliana
- 3 TUIHO-BUILLARD Catherine
- 4 OLLIVIER Maryse
- 5 JENNINGS-TETUANUI Patricia
- 6 TANE Thérèse Teroro
- 7 HIRSHON Unutea
- 8 CROSS Valentina
- 9 MATAOA Myron
- 10 TEREMATE Ruben
- 11 BOPP-DU-PONT Tamara
- 12 UTIA Damas
- 13 MAAMAATUAIAHUTAPU Victor
- 14 TEFAARERE Hirohiti
- 15 HANDERSON Georges
- 16 TUAHU Ismaël
- 17 TEURA Justine
- 18 OOPA-AFO Annick
- 19 TAMA Françoise
- 20 RAAPOTO Jean-Marius
- 21 BIRK Sabrina (apparentée)
- 22 ROOMATAAROA Fernand
- 23 MARAEURA Teina
- 24 KAUTAI Benoît
- 25 PARKER Éléonor
- 26 MATAOA Léonie
- 27 FREBAULT Joëlle
- 28 MARITERAGI-MAIROTO Liliane
- 29 GALENON Minarii
- 30 SCHYLE Philip
- 31 MANUTAHI LEVY-AGAMI Sandra
- 32 VERNAUDON Clarentz
- 33 RICHTON Monique
- 34 RIVETA Frédéric
- 35 TETUANUI Lana
- 36 TEMEHARO René
- 37 FLOSSE Gaston
- 38 FRITCH Édouard
- 39 IRITI Teura
- 40 KOHUMOETINI René
- 41 IZAL Heifara (apparentée)
- 42 MERCERON Armelle
- 43 ALGAN Emma
- 44 BOUISSOU Jean-Christophe
- 45 VERNAUDON Béatrice
- 46 SAGE Maina
- 47 PORLIER Teikinui
- 48 CHAVEY Daphné
- 49 BRODIEN Rosine
- 50 TCHOUN YOU THUNG HEE At-Chong
- 51 TANSEAU Robert
- 52 TONG SANG Gaston
- 53 ALPHA Tearii
- 54 TERIIPAIA Mita
- 55 MARAEA Emma
- 56 LISAN Marcelin
- 57 TEROOATEA Sylviane



## Le saviez-vous ?

L'assemblée peut être saisie, par voie de pétition, de toute question relevant de sa compétence. C'est le bureau de l'assemblée qui se prononce sur la recevabilité de la pétition par une décision motivée, qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif.

## LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le président de l'assemblée dispose de pouvoirs spécifiques qui lui permettent de diriger et d'organiser les travaux des représentants. Il représente l'assemblée en toutes circonstances. Il est élu par ses collègues représentants au scrutin secret et pour la durée de leur mandat.

Dans la conduite des débats, il ouvre la séance, dirige les débats, fait observer le règlement intérieur. Il dispose du pouvoir de police à l'intérieur de l'enceinte de l'assemblée, et en cas de nécessité il peut faire appel à la force publique.

Sur le plan administratif, il organise et dirige les services de l'assemblée mais il peut prendre l'avis du bureau de l'assemblée.

Le président est également ordonnateur du budget de l'assemblée.

Le président est compétent pour la gestion des biens de l'institution et de ceux qui lui sont affectés.



**DROLLET Jacquie**

## LE BUREAU

Le bureau de l'assemblée de la Polynésie française participe, sous l'autorité directe du président, à l'organisation et au fonctionnement de l'assemblée. Il est composé du président de l'assemblée, de trois vice-présidents, de trois secrétaires et de trois questeurs.

### Les vice-présidents

En cas d'absence ou d'empêchement du président, celui-ci est suppléé par le premier vice-président puis, en cas d'empêchement ou d'absence de celui-ci, par le deuxième, puis le troisième vice-président. Lorsqu'ils remplacent le président, les vice-présidents jouissent des mêmes prérogatives et ont les mêmes pouvoirs.



**TEFAARERE Hirohiti**  
1<sup>er</sup> vice-président



**GALENON Minarii**  
2<sup>e</sup> vice-présidente



**MARAEURA Teina**  
3<sup>e</sup> vice-président

### Les secrétaires

Les secrétaires du bureau de l'assemblée assistent le président au cours des séances, de l'organisation des débats et lors des scrutins. L'un d'eux est chargé de certifier par leur contreseing les procès-verbaux, les lois du pays, les résolutions, les avis et les délibérations adoptés par l'assemblée.



**MATI Juliana**  
1<sup>er</sup> secrétaire



**TANSEAU Robert**  
3<sup>e</sup> secrétaire

M. René KOHUMOETINI a démissionné de son poste de deuxième secrétaire de l'assemblée le 15 avril 2011.

### Les questeurs

Les questeurs sont chargés de la préparation de l'avant-projet de budget soumis au président de l'assemblée de la Polynésie française, avant d'être transmis à l'examen de la commission chargée de la préparation du budget. Le président peut déléguer ses pouvoirs d'ordonnateur à l'un des questeurs, à l'exception des pouvoirs de réquisition du comptable.

Conformément à la réglementation, l'un des questeurs signe les ordres de déplacement du président de l'assemblée.

Les questeurs peuvent appeler l'attention du président sur les éventuelles améliorations à apporter au fonctionnement de l'assemblée et faire des propositions de réforme leur paraissant utiles.



**HIRSHON Unutea**  
1<sup>er</sup> questeur



**MERCERON Armelle**  
2<sup>e</sup> questeur



**ALPHA Tearii**  
3<sup>e</sup> questeur

## LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Trois jours avant la date fixée pour une séance déterminée, le président de l'assemblée réunit la conférence des présidents de groupes politiques pour préparer l'ordre du jour de ladite séance. Lors de cette réunion, les chefs de groupe s'accordent également sur la durée globale du temps qui sera consacrée à chaque dossier dans le cadre de la discussion générale en séance.



153

textes adoptés

342

heures de travaux  
délibératifs

180

amendements  
déposés

53

questions posées  
au gouvernement

### L'ASSEMBLÉE EN CHIFFRES

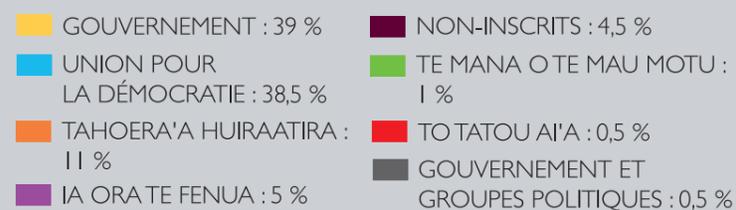
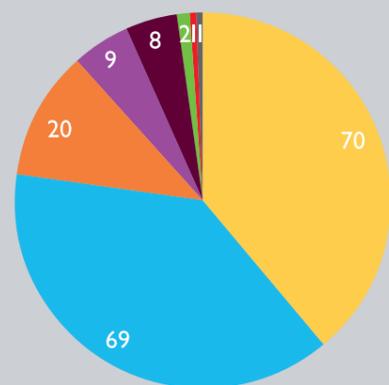
153 textes ont été adoptés au cours de l'année 2011 dont 40 lois du pays, 98 délibérations, 3 résolutions, 10 avis et 2 actes de délégation.

L'assemblée de la Polynésie française a tenu 31 séances pour un total de 342 heures de travaux délibératifs.

1 question écrite et 52 questions orales ont été posées au gouvernement.

180 amendements ont été déposés et 110 ont été adoptés, soit plus de 60 %.

#### Les amendements déposés



# Le travail délibératif

## LES SESSIONS ORDINAIRES

L'assemblée de la Polynésie française tient chaque année deux sessions ordinaires :

- la première, dite session administrative, s'ouvre le 2<sup>e</sup> jeudi d'avril pendant 90 jours ;
- la seconde, dite session budgétaire, commence le 3<sup>e</sup> jeudi de septembre pendant 90 jours.

En 2011, la session administrative a débuté le 14 avril 2011 et s'est clôturée le 12 juillet 2011. La session budgétaire s'est tenue du 15 septembre 2011 au 13 décembre 2011.

## LES RÉUNIONS DE L'ASSEMBLÉE EN SESSION EXTRAORDINAIRE

L'assemblée peut également se réunir en session extraordinaire à la demande soit du Président de la Polynésie française, soit de la majorité absolue des représentants, soit encore du haut-commissaire.

En 2011, les représentants à l'assemblée de la Polynésie française ont été convoqués à huit reprises en séance extraordinaire.

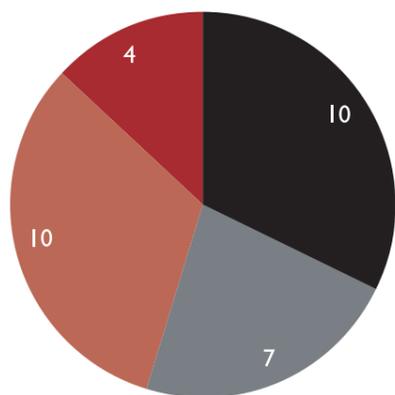
### Le saviez-vous ?

Les comptes rendus intégraux des séances sont publiés au Journal Officiel de la Polynésie française dans un délai de huit jours à compter de la fin de la séance.

Opérationnelle depuis le 17 septembre 2011, la traduction simultanée des débats en langues polynésiennes est proposée à l'ensemble des internautes sur le site [www.assemblee.pf](http://www.assemblee.pf)



**Nombre de séances**



- SESSION ADMINISTRATIVE
- SESSION BUDGÉTAIRE
- SESSIONS EXTRAORDINAIRES ET RÉUNIONS DE PLEIN DROIT
- COMMISSION PERMANENTE

**LES SÉANCES DE LA COMMISSION PERMANENTE DURANT L'INTERSESSION**

Entre les sessions, la commission permanente a la charge de régler par ses délibérations les affaires que lui renvoie l'assemblée et celles que lui adresse le gouvernement après déclaration d'urgence. La commission permanente a ainsi tenu quatre séances en 2011.



**LE BILAN STATISTIQUE**

Au cours de l'année 2011, 27 séances plénières se sont déroulées à l'assemblée et 4 en commission permanente. Le tableau ci-dessous en présente les détails :

PÉRIODE 2011	RAPPEL 2010	SÉANCES 2011	HEURES
SESSION ADMINISTRATIVE (90 jours - avril à juillet)	8 séances 115 h 4	10 séances	78 h 32
SESSION BUDGÉTAIRE (90 jours - septembre à décembre)	7 séances 120 h 16	7 séances	117 h 31
SESSIONS EXTRAORDINAIRES ET RÉUNIONS DE PLEIN DROIT	5 séances 78 h 32	10 séances	112 h 26
COMMISSION PERMANENTE	5 séances 49 h 24	4 séances	33 h 52
<b>TOTAL</b>	<b>25 séances 363 h 16</b>	<b>31 séances</b>	<b>342 h 21</b>

153 textes ont été adoptés définitivement au cours de l'année 2011 ce qui représente 29 % de plus qu'en 2010. Parmi ces textes :  
 - 40 sont des lois du pays (20 en 2010) ;  
 - 98 sont des délibérations (76 en 2010) ;  
 - 3 sont des résolutions (2 en 2010) ;  
 - 10 sont des avis (20 en 2010) ;  
 - 2 sont des actes de délégation à la commission permanente (2 en 2010).

**LES TRAVAUX DES COMMISSIONS LÉGISLATIVES**

Avant leur examen par l'assemblée de la Polynésie française ou la commission permanente, chaque projet ou proposition de texte déposé est d'abord renvoyé à l'examen d'une commission législative. Une fois que la commission compétente est saisie, un rapporteur est alors désigné pour présenter un rapport sur le texte. Après l'exposé du rapporteur, la commission procède à la discussion du texte, avec la participation des ministres et techniciens des services concernés. Elle procède au vote du texte en y intégrant, le cas échéant, des amendements proposés par les représentants ou par le gouvernement. C'est le texte tel qu'issu des travaux de la commission qui est débattu en séance publique, dans l'hémicycle. Au nombre de 9, les commissions législatives sont composées chacune de 9 représentants, en respectant autant que possible la représentation politique de l'assemblée. Chaque représentant doit être membre d'au moins une commission législative. En application de l'article 60 du règlement intérieur de l'institution, la composition des commissions législatives a été renouvelée lors de la deuxième séance de la session administrative, le 20 avril 2011.

**COMMISSION DES FINANCES**



**PRÉSIDENTE :** M<sup>me</sup> Françoise Miriama TAMA  
**VICE-PRÉSIDENT :** M. Victor MAAMAATUAIAHUTAPU  
**SECRÉTAIRE :** M<sup>me</sup> Thérèse Teroro TANE  
**MEMBRES :**  
 M. Hirohiti TEFAARERE  
 M. Teina MARAEURA  
 M. Robert TANSEAU  
 M. Edouard FRITCH  
 M. Jean-Christophe BOUISSOU  
 M<sup>me</sup> Sandra MANUTAHU LEVY-AGAMI

**COMPÉTENCES :** Budget de la Polynésie française, fiscalité ; règles régissant les marchés publics, les contrats et les délégations de service public de Polynésie française ; concours financiers extérieurs ; questions monétaires et financières ; conventions financières entre l'État et la Polynésie française ; conventions financières entre la Polynésie française et les communes de Polynésie française ; suivi de la gestion du fonds intercommunal de péréquation ; gestion administrative, financière et technique de l'assemblée ; saisine de la chambre territoriale des comptes en application des dispositions de l'article 186-2 de la loi statutaire.

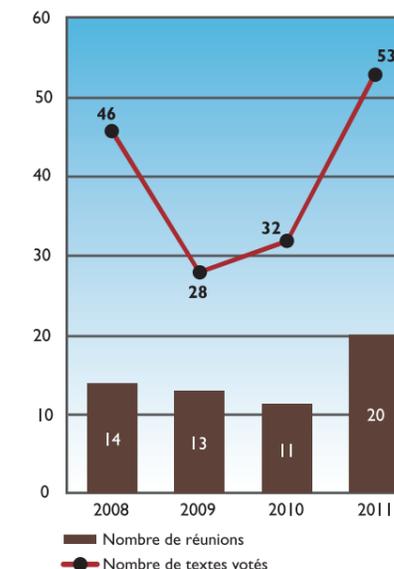
	2008	2009	2010	2011
Nombre de réunions	14	13	11	20
Nombre de textes votés	46	28	32	53
Durée des débats	51 h 41	63 h 3	66 h 40	96 h 19

**Le saviez-vous ?**

*La loi du pays, au même titre que la délibération, est un texte réglementaire adopté par l'assemblée de la Polynésie française, qui produit des effets juridiques. Néanmoins, la loi du pays se distingue de la délibération tant, par la procédure d'adoption particulière qui se clôt par un acte de promulgation et le contrôle juridictionnel spécifique dont elle fait l'objet par le Conseil d'État, que par le domaine législatif dans lequel elle est seule habilitée à intervenir.*

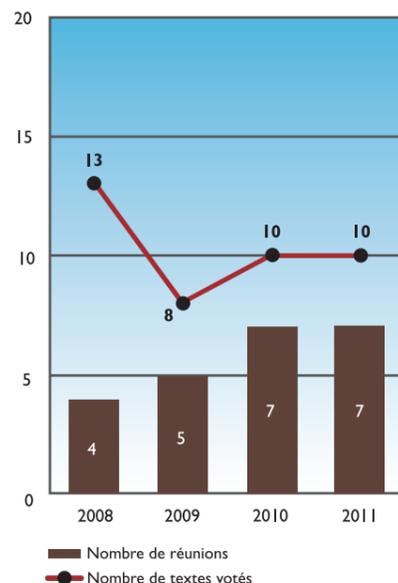
**Travaux de la commission**

Évolution du nombre de réunions et de textes votés :



### Travaux de la commission

Évolution du nombre de réunions et de textes votés :



### COMMISSION DES AFFAIRES CIVILES, DU LOGEMENT, DE LA FAMILLE, DE LA PARITÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE



**PRÉSIDENTE :** M<sup>me</sup> Juliana MATI  
**VICE-PRÉSIDENTE :** M<sup>me</sup> Valentina CROSS  
**SECRÉTAIRE :** M. Ruben TEREMATE  
**MEMBRES :**  
 M. Georges HANDERSON  
 M<sup>me</sup> Liliane MARITERAGI-MAIROTO  
 M<sup>me</sup> Sylviane TEROOATEA  
 M<sup>me</sup> Rosine BRODIEN  
 M<sup>me</sup> Teura IRITI  
 M<sup>me</sup> Armelle MERCERON

**COMPÉTENCES :** Droit civil ; procédure civile ; offices et officiers ministériels ou publics ; logement et droit de la location immobilière en matière de logement ; famille et politique familiale ; prestations sociales ; aide et prévoyance sociale ; politique de parité hommes-femmes ; préemption foncière ; procédure d'expropriation ; régimes de protection sociale.

	2008	2009	2010	2011
Nombre de réunions	4	5	7	7
Nombre de textes votés	13	8	10	10
Durée des débats	9 h 19	13 h 25	13 h 54	17 h 5

### COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA MÉDECINE TRADITIONNELLE



**PRÉSIDENTE :** M<sup>me</sup> Maryse OLLIVIER  
**VICE-PRÉSIDENT :** M. Ismaël TUAHU  
**SECRÉTAIRE :** M<sup>me</sup> Annick OOPA-AFO  
**MEMBRES :**  
 M<sup>me</sup> Patricia JENNINGS-TETUANUI  
 M<sup>me</sup> Léonie MATAOA  
 M. Marcelin LISAN  
 M<sup>me</sup> Emma MARAEA  
 M<sup>me</sup> Monique RICHTON  
 M<sup>me</sup> Emma ALGAN

**COMPÉTENCES :** Institutions sanitaires ; droit de la santé ; professions et établissements de santé ; politique de prévention en matière de santé ; médecine traditionnelle.

	2008	2009	2010	2011
Nombre de réunions	3	3	6	5
Nombre de textes votés	11	10	8	8
Durée des débats	11 h 44	14 h 4	12 h 26	14 h 16

### COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE LA FONCTION PUBLIQUE



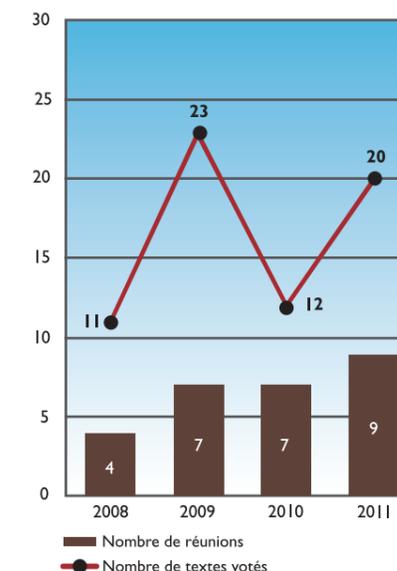
**PRÉSIDENT :** M. Fernand ROOMATAAROA  
**VICE-PRÉSIDENTE :** M<sup>me</sup> Joëlle FREBAULT  
**SECRÉTAIRE :** M<sup>me</sup> Justine TEURA  
**MEMBRES :**  
 M. Damas UTIA  
 M<sup>me</sup> Tamara BOPP DU PONT  
 M<sup>me</sup> Sylviane TEROOATEA  
 M<sup>me</sup> Rosine BRODIEN  
 M<sup>me</sup> Lana TETUANUI  
 M<sup>me</sup> Armelle MERCERON

**COMPÉTENCES :** Droit du travail ; accès au travail et aux activités professionnelles ; droit syndical ; droits des travailleurs du secteur privé ; représentation des intérêts des travailleurs du secteur privé ; dialogue social et organismes de concertation sociale ; emploi et insertion professionnelle ; formation professionnelle ; lutte contre les discriminations professionnelles et sociales ; statut de la fonction publique de la Polynésie française ; création des corps de fonctionnaires de la Polynésie française ; statut des agents contractuels de la Polynésie française et des établissements de la Polynésie française ; statut du personnel de l'assemblée de la Polynésie française ; droit syndical de la fonction publique de Polynésie française ; organismes de représentation des fonctionnaires et agents publics.

	2008	2009	2010	2011
Nombre de réunions	4	7	7	9
Nombre de textes votés	11	23	12	20
Durée des débats	10 h 33	20 h 54	20 h 52	19 h 55

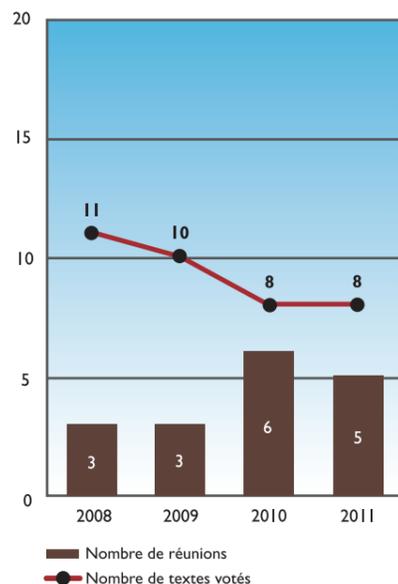
### Travaux de la commission

Évolution du nombre de réunions et de textes votés :



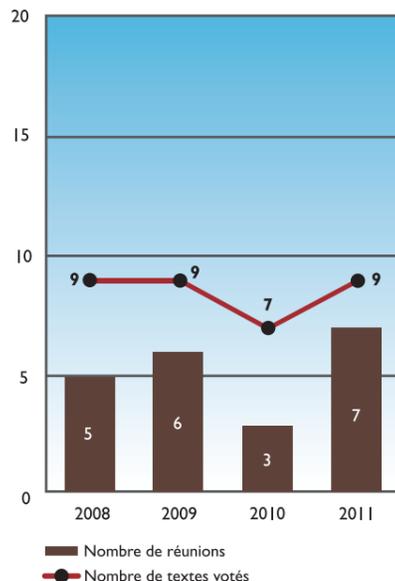
### Travaux de la commission

Évolution du nombre de réunions et de textes votés :



### Travaux de la commission

Évolution du nombre de réunions et de textes votés :



### COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ESPACE NATUREL, RURAL ET URBAIN, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME, DE LA QUALITÉ DE LA VIE ET DE LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC



**PRÉSIDENT :** M. Georges HANDERSON  
**VICE-PRÉSIDENTE :** M<sup>me</sup> Liliane MARITERAGI-MAIROTO  
**SECRÉTAIRE :** M<sup>me</sup> Unutea HIRSHON  
**MEMBRES :**  
 M. Jean-Marius RAAPOTO  
 M. Clarenntz VERNAUDON  
 M. At-Tchong TCHOUNYOU THUNG HEE  
 M. René TEMEHARO  
 M. Teikinui PORLIER  
 M<sup>me</sup> Minarii GALENON

**COMPÉTENCES :** Vie urbaine et aménagement des infrastructures collectives ; urbanisme ; droit de la construction ; gestion, préservation et mise en valeur du domaine public de la Polynésie française ; contraventions de grande voirie ; avis conforme en matière de création du domaine des communes ; questions foncières ; environnement ; lutte contre les nuisances et pollutions ; développement de la qualité de la vie ; mise en valeur de l'espace rural et maritime ; développement des archipels.

	2008	2009	2010	2011
Nombre de réunions	5	6	3	7
Nombre de textes votés	9	9	7	9
Durée des débats	12 h 14	13 h 47	10 h 28	18 h 31



### COMMISSION DE L'ÉDUCATION ET DE LA RECHERCHE



**PRÉSIDENT :** M. Jean-Marius RAAPOTO  
**VICE-PRÉSIDENTE :** M<sup>me</sup> Unutea HIRSHON  
**SECRÉTAIRE :** M<sup>me</sup> Justine TEURA  
**MEMBRES :**  
 M<sup>me</sup> Sabrina BIRK  
 M<sup>me</sup> Joëlle FREBAULT  
 M. Tearii ALPHA  
 M. Philip SCHYLE  
 M. René KOHUMOETINI  
 M. Teikinui PORLIER

**COMPÉTENCES :** Enseignement ; programmes scolaires et universitaires ; recherche fondamentale et appliquée ; enseignement des langues de Polynésie française ; établissements scolaires publics et privés ; politique de réinsertion ; bourses d'études ; soutien scolaire.

	2008	2009	2010	2011
Nombre de réunions	2	4	1	4
Nombre de textes votés	7	9	4	6
Durée des débats	5 h 40	8 h 3	3 h 1	22 h

### COMMISSION DE LA COMMUNICATION, DU PATRIMOINE CULTUREL, DE L'ARTISANAT ET DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



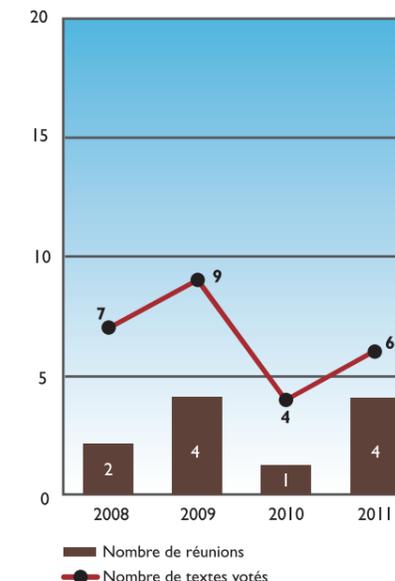
**PRÉSIDENTE :** M<sup>me</sup> Justine TEURA  
**VICE-PRÉSIDENTE :** M<sup>me</sup> Annick OOPA-AFO  
**SECRÉTAIRE :** M<sup>me</sup> Unutea HIRSHON  
**MEMBRES :**  
 M<sup>me</sup> Catherine TUIHO-BUILLARD  
 M. Benoît KAUTAI  
 M. Mita TERIIPAIA  
 M<sup>me</sup> Daphné CHAVEY  
 M<sup>me</sup> Heifara IZAL  
 M<sup>me</sup> Maina SAGE

**COMPÉTENCES :** Politique audiovisuelle ; postes et télécommunications ; développement des nouvelles techniques informatiques et de communication ; aides aux métiers traditionnels ; préservation des arts et traditions populaires ; patrimoine culturel et activités culturelles ; préservation des sites et monuments ; artisanat ; jeunesse ; politique sportive ; statut de fédérations et clubs sportifs ; aide à la pratique des sports ; développement de la vie associative.

	2008	2009	2010	2011
Nombre de réunions	4	4	3	8
Nombre de textes votés	10	13	10	16
Durée des débats	10 h 13	9 h 11	9 h 44	14 h 51

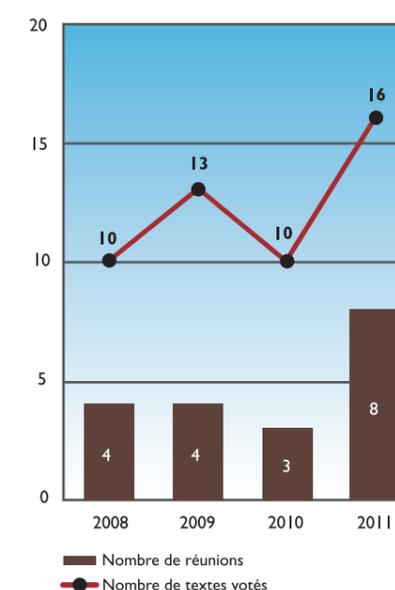
### Travaux de la commission

Évolution du nombre de réunions et de textes votés :



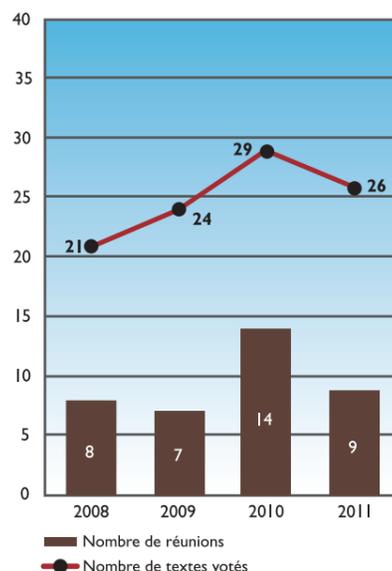
### Travaux de la commission

Évolution du nombre de réunions et de textes votés :



### Travaux de la commission

Évolution du nombre de réunions et de textes votés :



### COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DU TOURISME, DE L'AGRICULTURE, DE LA MER ET DES TRANSPORTS



**PRÉSIDENTE :** M<sup>me</sup> Eleanor PARKER  
**VICE-PRÉSIDENT :** M. Hirohiti TEFAARERE  
**SECRÉTAIRE :** M<sup>me</sup> Catherine TUIHO-BUILLARD  
**MEMBRES :**  
 M. Jacqui DROLLET  
 M. Fernand ROOMATAAROA  
 M<sup>me</sup> Daphné CHAVEY  
 M<sup>me</sup> Emma MARAEA  
 M. Frédéric RIVETA  
 M<sup>me</sup> Maina SAGE

**COMPÉTENCES :** Droit commercial ; droit des affaires ; droit de la consommation ; maîtrise des prix et droit de la concurrence ; appellations contrôlées, labels et répression des fraudes ; réglementation des activités bancaires et des services financiers proposés aux particuliers et aux entreprises ; tourisme ; jeux de hasard ; perliculture ; pêche ; agriculture ; élevage ; commerce ; politique énergétique ; transports terrestres ; code de la route et répression des infractions routières ; liaisons maritimes et ports ; transports aériens et aéroports de Polynésie française.

	2008	2009	2010	2011
Nombre de réunions	8	7	14	9
Nombre de textes votés	21	24	29	26
Durée des débats	18 h 58	18 h 42	35 h 3	40 h 8

### COMMISSION DES INSTITUTIONS ET DES RELATIONS INTERNATIONALES



**PRÉSIDENT :** M. Victor MAAMAATUAIAHUTAPU  
**VICE-PRÉSIDENT :** M. Myron MATAOA  
**SECRÉTAIRE :** M<sup>me</sup> Patricia JENNINGS-TETUANUI  
**MEMBRES :**  
 M<sup>me</sup> Sabrina BIRK  
 M. Teina MARAEURA  
 M. Gaston TONG SANG  
 M. Robert TANSEAU  
 M. Gaston FLOSSE  
 M<sup>me</sup> Béatrice VERNAUDON

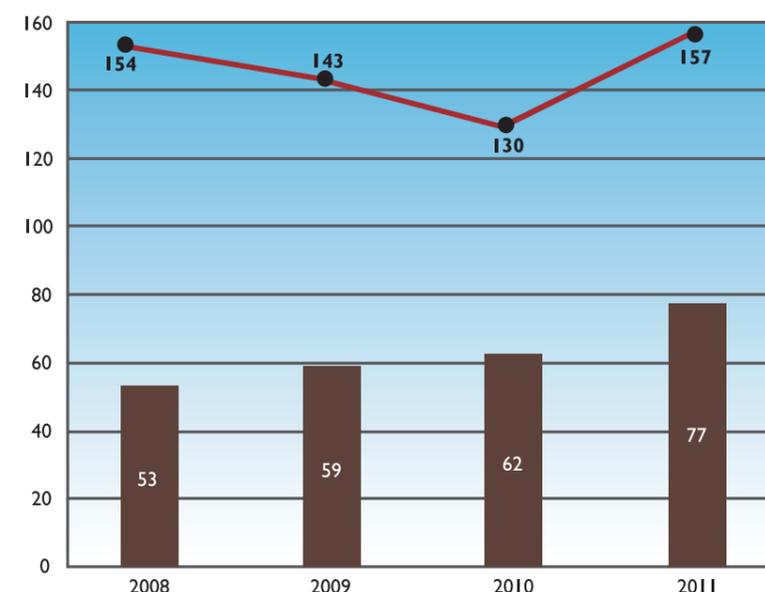
**COMPÉTENCES :** Statut de la Polynésie française ; saisine du conseil constitutionnel en application de l'article 12 de la loi organique du 27 février 2004 ; définition des symboles de la Polynésie française ; statut des établissements publics, des sociétés d'économie mixte et des groupements d'intérêt public de Polynésie française ; règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française ; fonctionnement du conseil économique, social

et culturel ; avis sur la nomination des membres du haut conseil de la Polynésie française en application de l'article 164 de la loi statutaire ; représentation des intérêts économiques ; déconcentration et décentralisation des institutions et services de la Polynésie française ; interventions des communes de Polynésie française dans les domaines définis par l'article 43 de la loi organique du 27 février 2004 ; relations avec l'Union européenne ; relations avec les institutions internationales ; suivi des accords internationaux impliquant la Polynésie française ; questions ne relevant d'aucune autre commission.

	2008	2009	2010	2011
Nombre de réunions	9	10	10	8
Nombre de textes votés	26	19	18	9
Durée des débats	19 h 48	22 h 27	23 h 40	11 h 50



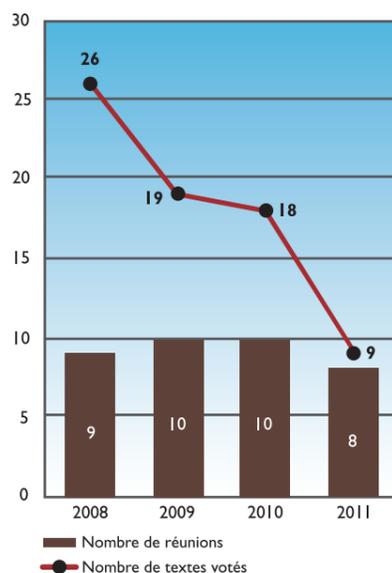
Évolution du nombre de réunions et de textes votés :



**En 2011, les commissions législatives ont ainsi tenu 77 réunions, permettant de voter 157 textes.**

### Travaux de la commission

Évolution du nombre de réunions et de textes votés :



### LES CONSULTATIONS PAR L'ÉTAT

Les représentants à l'assemblée peuvent être appelés à donner un avis concernant des projets de lois, d'ordonnances, de décrets ou d'arrêtés soumis par l'État.  
 Toute demande d'avis formulée par le haut-commissaire est étudiée par la commission compétente, puis en séance plénière.  
 Au cours de l'année 2011, l'assemblée de la Polynésie française a adopté 9 avis.

# La mission de contrôle

## Le saviez-vous ?

Le dépôt d'une motion de défiance signée par au moins un tiers des représentants siégeant à l'assemblée de la Polynésie française permet de mettre en cause la responsabilité du Président de la Polynésie française et de son gouvernement. Elle expose les motifs et propose le nom du futur candidat. En cas d'adoption à la majorité qualifiée, elle conduit à l'élection d'un nouveau président.

Dans le cadre de la procédure d'adoption du budget de la Polynésie française, lorsque le Président du Pays n'a pas obtenu l'approbation de l'assemblée sur son projet de budget, il doit présenter un nouveau projet de budget à l'assemblée. Le tiers des représentants peut alors mettre en cause sa responsabilité par le vote d'une motion de renvoi, qui en cas d'adoption à la majorité qualifiée, conduit non seulement à l'adoption d'un nouveau projet de budget ainsi que des lois du pays qui l'accompagnent, mais également à l'élection d'un nouveau président.

Outre l'activité délibérative, l'une des missions dévolue aux élus de l'assemblée de la Polynésie française est également de contrôler l'activité du gouvernement.

Ce contrôle s'exerce notamment :

- à l'occasion des séances de questions orales au gouvernement ;
- à chaque fois que la responsabilité politique de l'exécutif est mise en cause, par le dépôt d'une motion de renvoi ou d'une motion de défiance ;
- au travers de la participation d'élus de l'assemblée au sein de commissions et organismes extérieurs ;
- ou encore par le biais de la commission de contrôle budgétaire et financier.

## LES QUESTIONS ÉCRITES

Les questions écrites au gouvernement peuvent être posées par un représentant à tout moment, pendant les sessions ou hors session.

Elles sont remises au président de l'institution qui les transmet au Président du Pays.

Le gouvernement a un délai d'un mois pour y répondre. Ce délai écoulé, la question écrite peut être transformée en question orale.

En 2011, une question écrite, relative au traitement et à la prise en charge des néo titulaires et des professeurs stagiaires, a été adressée à M. Tauhiti NENA, ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie associative.

## LA SÉANCE DES QUESTIONS ORALES

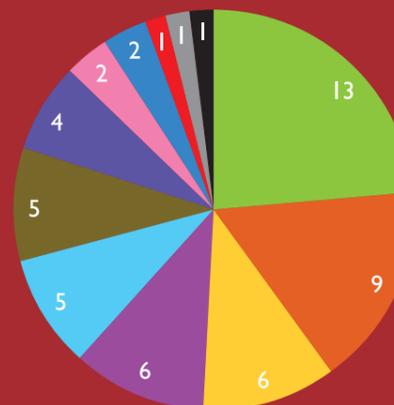
Les questions orales sont posées par les représentants lors des sessions ordinaires ou extraordinaires. En principe deux séances par mois sont réservées aux questions orales. Les questions sont posées aux ministres et lorsqu'elles sont posées au Président du Pays, elles ne peuvent porter que sur la politique générale du Pays.

Le représentant dispose de trois minutes pour exposer sa question, le ministre y répond en cinq minutes. Le représentant ne peut intervenir à la suite de la réponse du ministre. La gestion du temps de parole est arrêtée par la conférence des présidents à partir de l'importance de chaque groupe.

Courant l'année 2011, 52 questions orales ont été posées au gouvernement.

L'histogramme ci-après décrit la répartition des questions posées au gouvernement par thème ou ministère.

## Répartition des questions orales au gouvernement par thème



- Présidence, relations internationales, tourisme, transports aériens internationaux
- Finances, travail, emploi, réformes fiscales et administratives, formation professionnelle
- Éducation, jeunesse, sports, enseignement supérieur, vie associative
- Budget, collectivités, économie numérique, institutions, porte-parole
- Santé, solidarité, PS, G
- Agriculture, élevage, biotechnologies
- Environnement, énergie et mines
- Développement des archipels, régénération de la cocoteraie
- Ressources marines, perliculture, pêche, aquaculture, technologies vertes
- Aménagement, logement, affaires foncières, urbanisme
- Culture, artisanat, famille, condition féminine
- Équipement, transports terrestres, ports, aéroports

## LA COMMISSION DE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

La commission de contrôle budgétaire et financier (CCBF) émet, depuis 2008, un avis sur tous les projets de décision relatifs :

- à l'attribution par le Pays d'une aide financière ou d'une garantie d'emprunt aux personnes morales ;
- à la participation du Pays au capital des sociétés d'économie mixte (SEM) et des sociétés privées gérant un service public ou d'intérêt général ;
- aux opérations d'acquisition, de cession ou de transfert de biens immobiliers du Pays ;
- à la nomination des directeurs d'établissements publics de la Polynésie française, du directeur de la CPS et des représentants du Pays aux conseils d'administration et conseils de surveillance des SEM.

Cette commission comprend 9 membres élus par l'assemblée à la représentation proportionnelle des groupes.

À l'instar des commissions législatives, la commission est renouvelée chaque année, au plus tard au cours de la séance qui suit celle où il a été procédé au renouvellement annuel des membres du bureau de l'assemblée. C'est ainsi qu'à l'occasion de la deuxième séance de la session administrative le 20 avril 2011, la composition de la commission a été renouvelée.



- PRÉSIDENT :**  
M. Clarenntz VERNAUDON
- VICE-PRÉSIDENT :**  
M. Myron MATAOA
- MEMBRES :**  
M. Hirohiti TEFAARERE  
M<sup>me</sup> Maryse OLLIVIER  
M<sup>me</sup> Éléonor PARKER  
M. At-Tchong  
TCHOUN YOU THUNG HEE  
M<sup>me</sup> Rosine BRODIEN  
M. Edouard FRITCH  
M<sup>me</sup> Armelle MERCERON

### Le saviez-vous ?

La commission de contrôle budgétaire et financier dépose, chaque année, un rapport sur son activité de l'année écoulée, avec en annexe le compte rendu de ses débats et les décisions prises. Ce rapport, qui est publié au Journal officiel de la Polynésie française, fait l'objet d'un débat à l'assemblée de la Polynésie française.



En 2011, la commission de contrôle budgétaire et financier a été saisie de 632 projets de décision répartis de la manière suivante :

	TOTAL DES DOSSIERS SOUMIS À L'AVIS DE LA CCBF EN 2011	
	Nb	Montant en F CFP
<b>AIDES FINANCIÈRES</b>	<b>584</b>	<b>13 392 424 396</b>
Sociétés	158	6 907 082 980
Établissements publics et organismes parapublics	73	3 112 983 512
Communes (dont 5 projets de refus d'octroi)	90	2 318 398 601
Associations	263	1 053 959 303
<b>PARTICIPATION AU CAPITAL DE SOCIÉTÉS</b>	<b>1</b>	<b>75 950 000</b>
<b>OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES</b>	<b>12</b>	<b>342 000 000</b>
- Opérations d'acquisition	2	342 000 000
- Autres opérations (échanges, cessions à titre de dation en paiement, dons)	10	-
<b>NOMINATIONS</b>	<b>35</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>632</b>	<b>13 810 374 396</b>

S'astreignant à un rythme quasi-hebdomadaire de réunions pour pouvoir respecter les délais imposés par la loi statutaire – délai de 20 jours ou en cas d'urgence, de 10 jours – la commission de contrôle budgétaire et financier a tenu 43 réunions en 2011 (contre 34 en 2010 et 37 en 2009), permettant ainsi l'examen de 617 projets de décision sur les 632 qui ont été soumis à son examen en 2011.

### LA REPRÉSENTATION DANS LES COMMISSIONS EXTÉRIEURES

Les représentants participent à diverses commissions et organismes extérieurs, qui sont au nombre de 150. Cette participation des représentants leur permet d'être informés sur divers secteurs d'activités du Pays et couvrant divers domaines, tels que l'éducation, la santé, la culture, le tourisme, etc. La désignation des représentants au sein de ces structures extérieures est effectuée par l'assemblée.

# La diplomatie parlementaire

Au-delà de ses fonctions de législateur et de contrôleur du gouvernement, l'assemblée de la Polynésie française développe des relations interinstitutionnelles, interparlementaires, internationales, nationales et locales. Les objectifs poursuivis sont notamment de renforcer l'efficacité de l'institution et des élus, de positionner l'assemblée de la Polynésie française dans la région du Pacifique et de la faire rayonner au sein des réseaux interparlementaires.

### LES VISITES DE COURTOISIE

Les visites de courtoisie sont essentiellement diplomatiques. Elles sont habituellement tenues à la demande :  
 - de dignitaires étrangers, nationaux ou locaux ;  
 - de membres importants et influents de leur communauté d'appartenance.  
 Au cours de l'année 2011, M. Jacqui DROLLET a reçu pas moins d'une dizaine de personnalités à l'assemblée :

#### Visites de parlementaires et dignitaires étrangers :

- M. Maurice PONGA, député européen ;
- M<sup>me</sup> Tamara SOMMERS, Consule générale adjointe d'Australie basée à Nouméa.

#### Visites de personnalités locales :

- M. Eric CONTE, président de l'Université de la Polynésie française ;
- M. Frédéric AUDRAS, directeur de l'Agence française de développement basée en Polynésie française ;
- M. Bernard LEPLAT, président du tribunal administratif ;
- M. Nicolas ONIMUS, magistrat à la chambre territoriale des comptes ;
- M. Nicolas DE SEZE, directeur général de l'Institut d'Émission des Territoires d'Outre-mer ;
- M. Jean TAMA, président du conseil économique, social et culturel.

#### Autre visite :

- Visite de courtoisie d'une délégation des nations autochtones du nord du Canada "Fort McKay First Nation".

### LES RELATIONS RÉGIONALES

L'assemblée de la Polynésie française a d'ores et déjà initié des actions visant à rapprocher l'institution des assemblées parlementaires de la région Pacifique afin notamment de renforcer l'identité culturelle, d'échanger sur des problématiques ou thématiques et de partager sur des expériences communes. M. Jacqui DROLLET a souhaité, à l'occasion de son discours d'inauguration de la session budgétaire 2011, affirmer son engagement en faveur de cette cause.



## LES MISSIONS À L'INTERNATIONAL

Le président de l'assemblée peut être amené à représenter l'institution à l'étranger. En septembre 2011, M. Jacqui DROLLET, président de l'assemblée, accompagnait M. Oscar Manutahi TEMARU, Président du Pays, au forum du Pacifique en Nouvelle-Zélande dans l'objectif commun de défendre le projet de réinscription de la Polynésie française sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser.

## LES MISSIONS LOCALES

Le président de l'assemblée est également amené, dans le cadre de ses fonctions, à représenter l'assemblée à l'occasion de divers événements et manifestations locales.

### Missions locales en 2011 :

#### Avril

- Inauguration du salon artisanal de l'association "Faaheiuira" à l'assemblée ;
- Inauguration des "Doctoriales 2011" de l'Université de la Polynésie française à l'assemblée.

#### Mai

- Inauguration de l'exposition "Défi Sécurité routière" à l'assemblée ;
- Visite de structures participant au développement de l'aquaculture à Tautira et à Vairao ;
- Inauguration du salon "Artisanat d'Art" à l'assemblée ;
- Séminaire consacré au programme ENRTP, "Programme Thématique pour l'Environnement et pour la gestion durable des Ressources Naturelles, dont l'Énergie Renouvelable", organisé par le Sénateur Richard TUHEIAVA en collaboration avec le SPCPF, le Haut-commissariat, la commission Européenne et le gouvernement de la Polynésie française ;
- Inauguration de l'exposition artisanale de l'association "Faa'a i te rima ve'a ve'a" à l'assemblée.

#### Juin

- Rencontre avec de jeunes étudiants en droit à l'Université de la Polynésie française ;
- Inauguration de la "Semaine de la vanille" à l'assemblée ;
- Inauguration de l'exposition annuelle de l'Union des Coopératives des Centres de Jeunes Adolescents (CJA) à l'assemblée ;
- Visite de l'usine de jus de fruits Rotui de Moorea ;
- Célébration du 40<sup>e</sup> anniversaire du C.R.I.O.B.E. à Moorea.

#### Juillet

- Rencontre avec une délégation de professeurs stagiaires polynésiens.

#### Août

- Rencontre avec les membres de l'association "MANU" à l'assemblée ;
- Inauguration de la foire agricole de Tahiti iti à Papeari.

#### Septembre

- Inauguration des locaux du centre de formation et d'aide aux handicapés adultes "TURU MA" à Papenoo ;
- Inauguration de la foire agricole à Vaitupa.



#### Octobre

- Inauguration du forum de la micro-entreprise "Je crée mon emploi - E faatupu vau i ta'u 'ohipa" à l'assemblée ;
- Inauguration du tunnel ANAHOHO situé à Tiarei sur la péninsule d'Araahoaho ;
- Visite du lycée TAIARAPU NUI ;
- Inauguration de la 10<sup>e</sup> édition de la Fête de la science en Polynésie française ;
- Inauguration du centre technique aquacole "VAIA" situé à Vairao ;
- Inauguration du 10<sup>e</sup> salon des Australes à l'assemblée.

#### Novembre

- Inauguration du salon du Numérique "HONOUIRA" ;
- Rencontre avec des représentants de l'association culturelle "Puna reo piha'e'ina" ;
- Inauguration de l'événement "La Culture d'hier, d'aujourd'hui et de demain" à l'assemblée ;
- Inauguration du salon "Monoï Here 2011" à la Maison de la culture – Te fare tauhiti nui ;
- Inauguration du salon des Tuamotu-Gambier à l'assemblée.

#### Décembre

- Participation à la journée polynésienne et 20 ans d'existence du collège de Tīpaerui ;
- Participation au festival des arts des îles Marquises.



# Le patrimoine

## Le saviez-vous ?

La rubrique "Textes" disponible sur le site Internet de l'assemblée [www.assemblee.pf](http://www.assemblee.pf) permet d'accéder à tous les textes adoptés à l'assemblée.

## LE PATRIMOINE DOCUMENTAIRE

L'assemblée s'est engagée dans une démarche de valorisation et de conservation de son patrimoine documentaire pour témoigner de l'histoire et des activités délibératives de l'institution.

C'est ainsi, qu'une vaste opération de numérisation et de référencement de l'ensemble des archives de l'assemblée qui recèlent, plus de 30 000 documents, a débuté en décembre 2011. Parmi les richesses documentaires on trouve, les procès-verbaux de l'assemblée depuis 1889, l'ensemble de la correspondance de l'institution depuis 1946, l'ensemble des textes adoptés par l'assemblée et les travaux préparatoires depuis l'origine de l'institution.

Les documents seront valorisés par la mise en ligne des documents liés à l'activité délibérative depuis 1946 sur le site internet de l'assemblée et l'accès au droit en sera d'autant amélioré.

De plus, afin de faire connaître les élus qui ont forgé l'histoire de notre institution, une biographie sera constituée par la sélection de la correspondance et des articles de presse les concernant et ces dossiers seront enrichis des vidéos des débats à l'assemblée.

L'assemblée de la Polynésie française dispose également d'un espace bibliothèque situé dans l'immeuble Tetuna'e au 3<sup>e</sup> étage.

La bibliothèque répond en priorité aux besoins d'information et de recherche des membres de l'assemblée, de leurs collaborateurs et des agents des services administratifs. Elle peut être accessible à toute personne qui en fait préalablement la demande au président de l'assemblée de la Polynésie française.

On peut y consulter plusieurs collections axées sur le droit, la science politique, l'administration publique, l'histoire et l'économie :

Encyclopédies juridiques	Répertoires Lamy Le Moniteur	Dalloz Francis Lefebvre Weka Territorial
Juriscenseurs	Administratif Codes et lois Collectivités territoriales Commercial Civil Droit international Environnement	Europe Fiscal Fonctions publiques Pénal Sociétés Pratique des actes
Les manuels juridiques	Droit administratif Droit communautaire Droit constitutionnel Droit électoral	Droit fiscal Droit international Droit pénal

Revue juridiques	Droit administratif AJDA Collectivités territoriales  Concurrence consommation Europe Environnement Fiscal Gestion et finances publiques Loyers et copropriété	Pénal Petites affiches Procédures collectives civiles et commerciales  RFDA Semaine Juridique Sociétés Transports
JORF	De 1989 à 2001	
JOPF	De 1884 à nos jours	

## LE PATRIMOINE IMMOBILIER

Le projet de reconstruction d'une nouvelle assemblée sur le site Tarahoï a été définitivement abandonné suite à une décision du bureau de l'institution, le 23 mai 2011.

Toutefois, dans le but d'améliorer les conditions de travail des élus et de leurs collaborateurs et pour préserver le patrimoine immobilier, de nombreux travaux de rénovation, de sécurisation et de mise aux normes des bâtiments existants ont été réalisés, tant sur le site Tarahoï que sur le site Tetuna'e. Les travaux engagés s'inscrivent également dans une démarche pédagogique et didactique de valorisation du patrimoine culturel, historique et architectural de l'institution.

On peut citer principalement :

- L'aménagement d'une deuxième salle des commissions dénommée "Salle (Piha) John French TEARIKI" inaugurée le 12 septembre 2011 ;
- la rénovation de la Salle (Piha) Vetea BAMBRIDGE, de la "Salle (Piha) Sonia AGNIERAY-THUNOT" et du Hall (tāmaru) René LÉBOUCHER ;
- Le changement de toiture du pavillon C – Te Fare Piriāvai ;
- La reconstruction du pavillon B – Te Fare Anuāvai.

Ces réalisations ont nécessité le concours de 12 entreprises locales.

L'assemblée de la Polynésie française a, de ce fait, injecté 30 millions F CFP dans l'économie locale. Pour mener à bien les chantiers qui leur ont été confiés, les entreprises ont mobilisé directement 23 employés.

## LES JARDINS

Les jardins de l'assemblée sont réaménagés pour permettre son ouverture à un public plus divers tel que les écoles, les associations, les autres élus locaux, ainsi que les touristes.

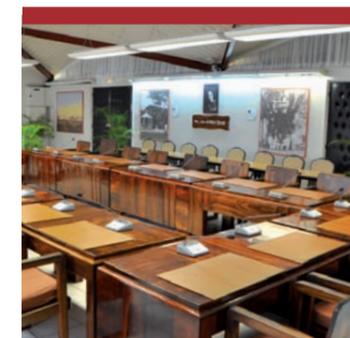
Le projet vise à mettre en valeur plusieurs espaces :

- La mise en place d'une toponymie et d'une signalétique d'interprétation sur l'ensemble du site ;
- La valorisation de la dimension culturelle du bassin de la reine ;
- L'identification des espèces végétales existantes mais aussi des espèces indigènes et endémiques telles que le *tiare* Tahiti ou *Gardenia tahitensis* et le *'o'aha* ou *Asplenium sidus* ;
- Le réaménagement des jardinières en tenant compte de l'esprit des lieux.

## Le saviez-vous ?

Le parc immobilier de l'assemblée est constitué de deux emprises foncières :

- les bâtiments du site Tarahoï (11 965 m<sup>2</sup>) construits dans les années 1970, où se situent les bureaux des représentants et de leurs collaborateurs, ainsi que l'hémicycle et les salles des commissions ;
- l'immeuble Tetuna'e (1 232 m<sup>2</sup>), construit en 2009, qui accueille les services administratifs de l'assemblée.



# Les citoyens

## L'ASSEMBLÉE DES REPRÉSENTANTS JUNIORS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE (ARJPF)

Depuis l'année scolaire 2009-2010, l'assemblée de la Polynésie française et le ministère de l'éducation et de la recherche organisent une leçon d'éducation civique grandeur nature à destination des élèves de CM2 du Pays : l'assemblée des représentants juniors de la Polynésie française.

Chacune des classes de CM2 qui y participe est invitée à élire un représentant junior et à élaborer collectivement une proposition de délibération.

Le jour du vote solennel à l'assemblée de la Polynésie française, les représentants juniors sont appelés à se prononcer sur les textes qui leur sont proposés.

Les représentants juniors se font les porte-paroles de leurs camarades. Cette fonction implique aussi qu'ils doivent être à l'écoute des idées et des propositions des autres élèves.

Par ailleurs, les représentants juniors découvrent le conseil économique, social et culturel (CESC) et la Présidence pour mieux comprendre le rôle de ces institutions dans le parcours d'une proposition de texte.

L'ARJPF 2011 a permis à 57 jeunes élus de se rendre dans les locaux de l'institution pour y examiner et voter les propositions de délibérations suivantes :

- Une proposition de délibération portant sur le "droit à la santé" et ayant pour objet de "mettre du bio dans les assiettes" ;
- Une proposition de délibération sur le sport et la citoyenneté et ayant pour objet d'améliorer la pratique du sport.

Pour l'édition 2011-2012 de l'ARJPF renommée Assemblée des représentants juniors de la Polynésie française – Apooraa rahi o te ui Māōhi, un "kit du représentant junior" a été réalisé par les services de l'assemblée en collaboration avec la Direction de l'enseignement primaire. Cet outil innovant qui comprend 16 fiches synthétiques illustrées, permet aux enseignants ainsi qu'aux jeunes citoyens de mieux appréhender le rôle et le fonctionnement de l'institution et de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté.

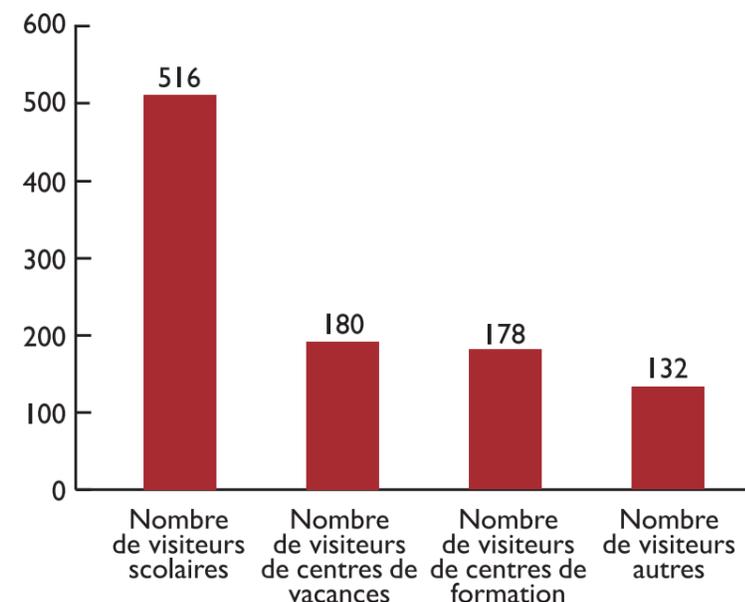
Par ailleurs, un logotype représentant un cerf-volant a été spécialement créé pour donner une identité visuelle à l'événement. Le cerf-volant est traditionnellement un jouet qui permettait de maîtriser les espaces, les vents et de s'initier de manière ludique à l'apprentissage de la navigation. À l'instar du cerf-volant, la jeunesse polynésienne a vocation à être dynamique et à prendre son envol. La couleur jaune évoque la jeunesse, le bonheur, le plaisir, le temps de l'apprentissage, la jouissance et la réjouissance. Le noir symbolise l'institution, les règles et les lois. Le marron rappelle la vie profane qui s'oppose à l'institutionnel et au sacré. Les symboles noirs représentent les jeunes hommes, les jeunes filles, les hommes, les femmes, les divinités, les demi dieux et les êtres surnaturels de la société polynésienne traditionnelle.

## LES VISITES

Chaque année, l'assemblée de la Polynésie française accueille de nombreux visiteurs scolaires, associations, services administratifs, centres de vacances, touristes, etc.

Environ 1000 personnes ont ainsi visité l'assemblée en 2011.

### Statistiques des visites à l'assemblée



## Le saviez-vous ?

Les visites guidées de l'assemblée sont gratuites. Il convient pour y accéder, d'effectuer une demande officielle au président de l'assemblée.

Le bureau d'accueil et d'information de l'assemblée est ouvert du lundi au jeudi de 7 h 30 à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 16 h.  
Téléphone : 41 61 76  
Courriel : [accueil@assemblee.pf](mailto:accueil@assemblee.pf)



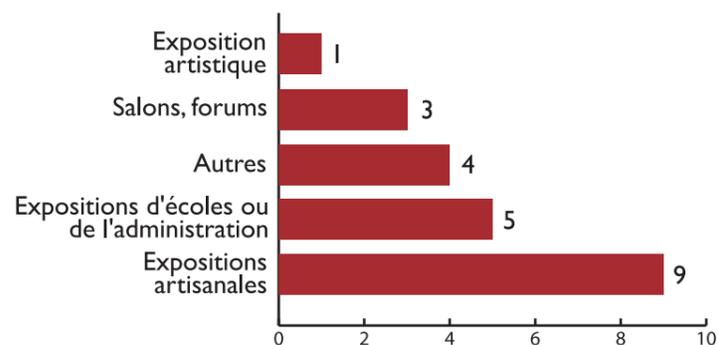
### Le saviez-vous ?

L'assemblée accueille régulièrement en son sein, des opérations de collecte de sang. Ainsi, les agents de l'assemblée ont fait "don de vie" en offrant généreusement leur sang à l'occasion de deux collectes : les 28 février et 29 septembre 2011.

### LES ÉVÉNEMENTS

En 2011, l'assemblée de la Polynésie française a accueilli dans son enceinte 22 événements générant ainsi 15 949 visites réparties sur 138 jours.

#### Bilan des événements tenus à l'assemblée en 2011



#### 6 au 8 octobre Forum de la micro-entreprise

Visant à promouvoir des voies d'activité économique complémentaires à l'emploi salarié auprès des familles et permettre d'améliorer leur situation, de créer leur emploi, la 2<sup>e</sup> édition du forum de la micro-entreprise proposait entre autres des ateliers pratiques, des rencontres entrepreneurs, des stands d'information et des bilans individuels des compétences.



#### 14 au 18 novembre La Culture d'hier, d'aujourd'hui et de demain

Cette manifestation avait pour objectif de faire prendre conscience de l'importance de la sauvegarde du patrimoine culturel de la société polynésienne au travers d'expositions, d'ateliers de transmission des savoirs, de projections de films et de mini-conférences.



#### 18 novembre Concert de tārava

Dans le cadre des festivités de mataarii-i-nià, un concert de tārava regroupant sept groupes de chant a été offert au public sous le "Hall (tāmaru) René LÉBOUCHER".



#### 6 au 13 décembre Exposition "Mangareva et sa cathédrale Saint Michel"

Conçue dans le cadre de la participation de l'assemblée au projet de réhabilitation de la cathédrale de Rikitea en février 2010, l'exposition est réinstallée à l'occasion de l'inauguration de la cathédrale le 3 décembre 2011.

### Le saviez-vous ?

Dans le cadre de la santé au travail, les agents effectuent annuellement une visite médicale d'aptitude. Par ailleurs, des actions de prévention sont réalisées régulièrement, tels que les vaccins contre le tétanos et la leptospirose pour les jardiniers, agents de maintenance et agents de stockage. Afin de mettre l'accent sur la prévention et la sécurité des personnes au travail, des formations en matière de sécurité et secourisme sont régulièrement dispensées aux agents de l'assemblée. Aussi, l'assemblée comptabilise parmi ses agents : 26 secouristes, 39 agents habilités à porter secours en cas d'incendie et 24 personnes qualifiées pour des opérations au voisinage d'appareils et de lignes électriques.

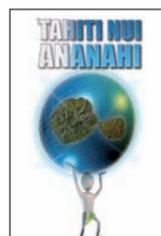
# 7

événements ont été organisés à l'initiative de l'assemblée



#### 8 mars 2011 Journée internationale de la femme

Le centenaire de la journée internationale de la femme a été mis à l'honneur à travers des ateliers de rencontres et d'échanges, d'un volet historique et des stands d'information relatifs aux services de proximité.



#### 22 au 25 mars Salon "Tahiti nui no ananahi"

Tahiti nui no ananahi avait pour objectif de promouvoir la création à travers les nouveaux supports d'expression ouverts par les NTIC. Par ailleurs, le salon proposait des ateliers de formation (prise de vues, stop motion, initiation à la 3D, montage), des stands de démonstration, des conférences, ainsi que des projections de films de fiction.



#### 25 au 26 mai L'assemblée des représentants juniors de la Polynésie française

Durant deux jours, 57 élus juniors ont bénéficié d'une leçon d'éducation civique grandeur nature. En commissions législatives puis en séance, les textes étudiés ont porté sur les thèmes "droit à la santé" et "sport et citoyenneté".

### L'ACCUEIL DES STAGIAIRES

L'assemblée a accueilli 25 stagiaires en 2011 contre 20 en 2010.

DOMAINE DE FORMATION	NOMBRE
Finances et comptabilité	12
Relation client	3
Informatique	3
Langues polynésiennes	2
Droit	2
Secrétariat	2
Autre	1

# L'organisation administrative

## L'ORGANIGRAMME

L'administration de l'assemblée est constituée de 10 services dont le pilotage est assuré par le secrétaire général placé sous l'autorité directe du président de l'assemblée. Le président définit et coordonne l'organisation et le fonctionnement de l'assemblée. Quant au secrétaire général, il a pour missions d'animer, de coordonner et de contrôler l'action des services qui œuvrent au bon fonctionnement de l'institution.

### Organigramme des services de l'assemblée de la Polynésie française



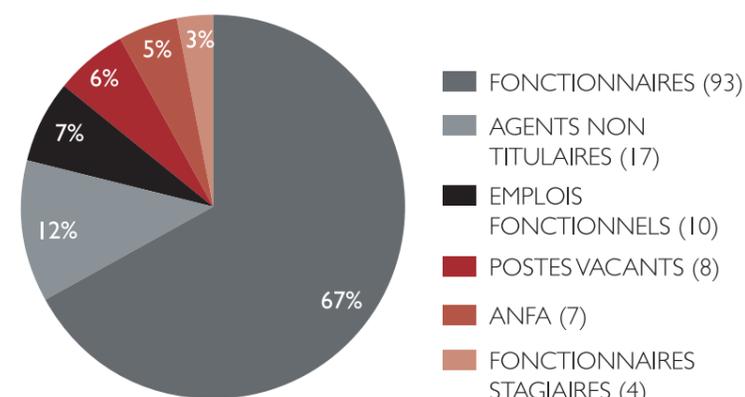
## LES EFFECTIFS

Pour le fonctionnement de ses services et pour l'accomplissement des missions qui lui sont imparties, l'administration de l'assemblée emploie plusieurs types d'agents : des agents titulaires, des agents non titulaires et des fonctionnaires stagiaires.

Les agents titulaires relèvent soit du statut du personnel de l'assemblée, soit de la convention collective des agents non fonctionnaires de l'administration de la Polynésie française (dit ANFA).

L'administration de l'assemblée dispose de 142 postes.

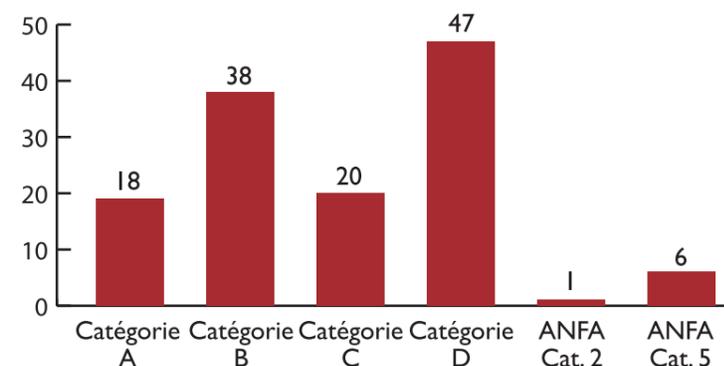
### L'effectif du personnel par statut au 1<sup>er</sup> octobre 2011



Depuis la mise en place du statut des fonctionnaires de l'assemblée par délibération n° 2004-11 APF du 29 décembre 2004 modifiée, le personnel est structuré autour de 4 catégories :

- Les administrateurs qui relèvent de la catégorie A ;
- Les secrétaires d'administration et les techniciens qui relèvent de la catégorie B ;
- Les adjoints administratifs et agents techniques qui relèvent de la catégorie C ;
- Les agents de bureau et les aides techniques qui relèvent de la catégorie D.

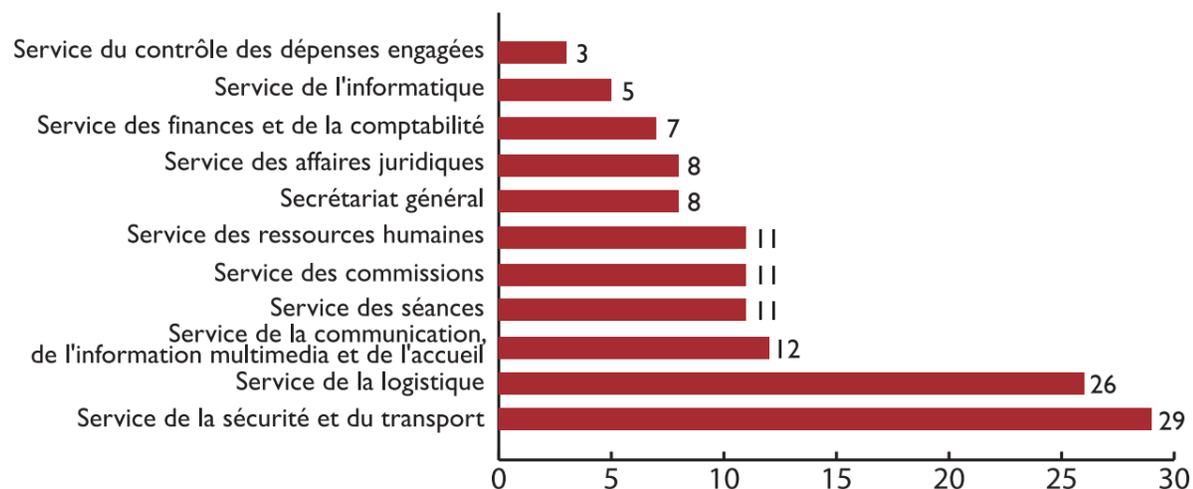
### L'effectif par catégorie au 1<sup>er</sup> octobre 2011



Il existe également du personnel relevant de la convention collective des agents non fonctionnaires de l'administration (ANFA) de la Polynésie française, non soumis au statut de droit public.

## Le saviez-vous ?

L'organisation des services a été établie par un arrêté du 18 janvier 2005, qui précise les missions confiées à chaque service.

**L'effectif par service au 1<sup>er</sup> octobre 2011 :****LA FORMATION**

La formation des personnels administratifs de l'assemblée est prévue afin de répondre aux obligations réglementaires et complétée par les exigences spécifiques à chaque service et correspondant à leurs besoins en terme de mission et de fonctionnement.

Les formations dispensées aux agents administratifs en 2011 ont été les suivantes :

- Initiation au logiciel Autocad ;
- Nettoyage de bureau ;
- Lecture rapide ;
- Communication d'accueil tout public ;
- Organisation du temps de travail ;
- Langue tahitienne (débutant et intermédiaire) ;
- Connaissance des institutions ;
- Recyclage aux gestes de secours (PSCI et PSE1) ;
- Recyclage aux gestes de sécurité incendie (EPI, SSIAP1) ;
- Maintien des connaissances du rôle d'agent de sécurité.

**Le saviez-vous ?**

*Participant à la volonté du président de promouvoir les langues polynésiennes, seize agents administratifs ont reçu une formation en tahitien de mai à septembre 2011. Ces formations d'une durée totale de 30 heures ont été dispensées par un prestataire extérieur.*

*En 2012, les formations en tahitien seront proposées par des agents internes à l'assemblée.*

**LES COLLABORATEURS DES ÉLUS**

Le secteur politique est composé de 57 représentants, qui dans le cadre de l'exercice de leur mandat électif, bénéficient de l'assistance de collaborateurs qu'ils choisissent librement. Ces personnels sont au nombre de 146 :

- 61 collaborateurs de droit privé, soit 42 % ;
- 85 collaborateurs de droit public, soit 58 %.

S'agissant du président de l'assemblée, il dispose de 7 collaborateurs de cabinet pour l'assister dans ses missions.

**LES OUTILS DE TRAVAIL**

L'assemblée dispose de nombreux outils destinés à faciliter le travail en interne.

Depuis sa création et sa diffusion en 2006, "Orama" est un site intranet extranet hébergeant un ensemble de documents et proposant un espace personnalisé. Ainsi, il permet de gagner du temps dans le partage d'informations (sans papier) tout en préservant l'environnement et permet de rester informé en tout temps et en tout lieu.

On peut y trouver notamment l'ensemble des projets de texte, des travaux en séance et commission, les courriers, les informations personnelles de l'utilisateur, les revues de presse et certaines fonctionnalités particulières des services.

"Octime" est un progiciel qui permet d'organiser les plannings des services, dans le respect des lois et du règlement intérieur. La gestion des emplois du temps et le transfert vers la paie sont, grâce à lui, automatisés. Il offre les fonctionnalités suivantes : planification des ressources humaines, gestion des emplois du temps, des absences, interface logiciel de paie et suivi d'activité.

L'assemblée est soucieuse de l'environnement et souhaite participer à sa durabilité en utilisant "Documinds CS" ou connu sous le nom de "Gestion Electronique d'informations" qui permet de gérer, stocker, rechercher, consulter, traiter et faire circuler l'information sans recourir à du papier.

Le président de l'assemblée a vivement souhaité pérenniser la communication entre les diverses institutions des pays du Pacifique. Il utilise ainsi VISIOCONFERENCE basée sur le système PolyCom HD.

## LE BUDGET DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée de la Polynésie française participe à l'effort de rationalisation des dépenses publiques et a réalisé près de 170 millions F CFP d'économies budgétaires en 2011 et propose de réaliser 253 millions F CFP en 2012 grâce à la mise en œuvre de différentes mesures :

- la baisse de l'indemnité de base des représentants de 10 % en septembre 2011 ainsi que des crédits collaborateurs et des dotations aux groupes politiques (-166,642 millions F CFP en année pleine) ;
- la réduction des frais de téléphone (suppression de la prise en charge pour les membres de cabinet et les chefs de service, baisse des consommations des standards téléphoniques, information des élus et du personnel sur leurs consommations respectives) (- 4,018 millions F CFP sur une année) ;
- la suppression des repas lors des séances (- 5 millions F CFP en 2012) ;
- la réduction de l'indemnité de législature du personnel administratif en septembre 2011 ;
- la suspension des congés administratifs jusqu'en 2014 (- 5 millions F CFP par an) ;
- le redéploiement du personnel et le gel de postes budgétaires (- 65,855 millions F CFP en 2012).

### En section de fonctionnement

- budget initial	2 534 015 000 F CFP
- budget modifié	2 534 015 000 F CFP
- recettes totales réalisées	2 311 506 903 F CFP
- dépenses totales réalisées	2 325 351 671 F CFP
- résultat provisoire	- 13 844 768 F CFP

Le montant des mandatements en section de fonctionnement s'élève provisoirement à 2 325 351 671 F CFP soit 91,77 % du montant des crédits ouverts.

Au chapitre 96002 Assemblée de la Polynésie française, les dépenses s'élèvent à 1,278 milliard de francs qui se décomposent de la manière suivante :

- 553,422 millions de francs pour les indemnités des représentants ;
- 369,693 millions de francs pour les collaborateurs des élus ;
- 151,070 millions de francs pour les charges sociales des élus ;
- 91,711 millions de francs au titre des charges sociales des collaborateurs ;
- 50,549 millions de francs pour la rémunération du cabinet du président ;
- 48,139 millions de francs pour les dotations aux groupes d'élus ;
- 13,041 millions de francs au titre des charges sociales des personnels de cabinet.

Le chapitre 96101 Finances, doté de 274,750 millions de francs, se décompose en deux parties pour tenir compte du souhait du bureau de mettre en place une comptabilité séparée du coût de fonctionnement de l'immeuble TETUNAE.

Ainsi, le montant des dépenses allouées à TETUNAE s'élèvent à 122,407 millions de francs.

Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement destinées à TARAHOI s'élèvent à 130,983 millions de francs.

Au chapitre 96202 Rémunérations et charges, les dépenses atteignent 794,336 millions de francs qui se décomposent comme suit :

- 634,518 millions de francs pour la rémunération du personnel ;
- 158,841 millions de francs pour les charges sociales correspondantes ;
- 0,977 million de francs de charges sur exercices antérieurs.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 311 506 903 F CFP.

### En section d'investissement

- budget initial	58 000 000 F CFP
- report	559 463 986 F CFP
- budget total	617 463 986 F CFP
- recettes totales réalisées	54 846 725 F CFP
- dépenses totales réalisées	63 927 948 F CFP
- résultat	- 9 081 223 F CFP

Le montant des mandatements en section d'investissement s'élève à 63 927 948 F CFP. Les crédits de paiement disponibles atteignent 553,536 millions de francs.

Les recettes d'investissement atteignent 54 846 725 F CFP.



**L'assemblée de la Polynésie française participe à l'effort de rationalisation des dépenses publiques et a réalisé près de 170 millions F CFP d'économies budgétaires en 2011.**

# Les informations pratiques

Cette publication a été réalisée avec la collaboration des agents des services administratifs et du cabinet du président de l'assemblée de la Polynésie française. Les données présentées dans ce rapport font état des activités de l'assemblée du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011. Cette publication est téléchargeable sur le site internet de l'assemblée de la Polynésie française : [www.assemblee.pf](http://www.assemblee.pf).



Photos non contractuelles - Réalisation : Pub Conseil mars 2012

## Les annexes

### LES TEXTES ADOPTÉS EN 2011

#### Les délibérations adoptées

Portant modification de la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics.

Modifiant la délibération n° 2010-29 APF du 5 août 2010 instaurant un dispositif de relance dit prêt d'accès à la propriété, consistant en une réduction du coût des emprunts immobiliers.

Modifiant la délibération n° 2010-30 APF du 5 août 2010 instaurant un dispositif d'incitation à l'investissement des particuliers dit prêt incitatif au logement, consistant en une réduction du coût des emprunts immobiliers.

Approuvant le budget du fonds pour le développement du tourisme de croisière pour l'exercice 2011.

Approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2011.

Approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2011.

Portant création d'un compte d'affectation spéciale "Fonds pour l'amortissement du déficit social (FADES)".

Approuvant le budget du "Fonds pour l'amortissement du déficit social (FADES)" pour l'exercice 2011.

Portant adoption du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2011.

Portant retrait de diverses délibérations.

Portant sur la levée de la prescription quadriennale concernant l'aide familiale au logement des exercices 2005 et 2006.

Modifiant la délibération n° 2010-29 APF du 5 août 2010 modifiée instaurant un dispositif de relance dit prêt d'accès à la propriété, consistant en une réduction du coût des emprunts immobiliers.

Relative au plan comptable général applicable en Polynésie française.

Relative aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques.

Portant modification n° 1 de la délibération n° 2011-6 APF du 19 février 2011 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2011.

Portant approbation des comptes annuels de l'exercice 2006 de l'Office des postes et télécommunications et affectation de son résultat.

Portant approbation des comptes annuels de l'exercice 2007 de l'Office des postes et télécommunications et affectation de son résultat.

Portant approbation des comptes annuels de l'exercice 2008 de l'Office des postes et télécommunications et affectation de son résultat.

Portant approbation des comptes annuels de l'exercice 2009 de l'Office des postes et télécommunications et affectation de son résultat.

Portant approbation du compte financier de l'exercice 2010 de l'Institut de la consommation et affectation de son résultat.

Portant modification de certaines dispositions du livre II du code des postes et télécommunications en Polynésie française.

Portant approbation de l'accord cadre entre la Polynésie française et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) pour la période 2011-2013, en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique sectorielle des déchets.

Portant adoption du compte financier et affectation du résultat de l'exercice 2010 de l'Etablissement public administratif pour la Prévention.

Approuvant le compte administratif de la Polynésie française et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2010 (budget général).

Portant affectation et reprise du résultat de fonctionnement 2010 du budget général.

Approuvant le compte administratif de la Polynésie française et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2010 (comptes spéciaux).

Portant affectation et reprise du résultat de fonctionnement 2010 des comptes spéciaux.

Complétant la nomenclature des comptes de la Polynésie française telle qu'elle figure à la liste annexé à la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics.

Portant approbation du compte administratif de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2010.

Portant affectation et reprise du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 de l'assemblée de la Polynésie française.

Portant modification n° 1 du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2011.

Portant modification n° 1 de la délibération n° 2011-5 APF du 19 février 2011 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2011.

Portant modification n° 2 de la délibération n° 2011-6 APF du 19 février 2011 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2011.

Portant modification de certaines dispositions du livre II du code des postes et télécommunications en Polynésie française.

Portant sur l'aliénation par le service des douanes des objets confisqués ou abandonnés par transaction.

Portant abrogation de l'arrêté n° 773 AGF modifié du 31 juillet 1936 réglementant l'ouverture et le fonctionnement des salles de jeux de billards, tennis de salon, etc.

Relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2010 du port autonome de Papeete et affectation de son résultat.

Portant approbation du compte financier de l'exercice 2010 de l'établissement public Heiva Nui et affectation de son résultat.

Portant approbation du compte financier de l'exercice 2010 de la caisse de soutien des prix du coprah et affectation de son résultat.

Portant approbation du compte financier de l'exercice 2010 de l'institut de la communication audiovisuelle et affectation de son résultat.

Portant approbation du compte financier de l'exercice 2010 de l'institut de la statistique de la Polynésie française et affectation de son résultat.

Portant approbation de la convention relative à la collaboration entre l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et la Polynésie française.

Portant approbation du plan de redressement des comptes de la Polynésie française.

Portant modification n° 2 de la délibération n° 2011-5 APF du 19 février 2011 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2011.

Portant modification n° 4 de la délibération n° 2011-6 APF du 19 février 2011 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2011.

Portant modification n° 3 du compte d'aide aux victimes des calamités (CAVC), exercice 2011.

Portant approbation du compte financier de l'exercice 2010 de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française (IJSPPF) et affectation de son résultat.

Portant approbation du compte administratif de l'exercice 2010 du Conseil économique, social et culturel et affectation de son résultat.

Portant approbation du compte financier de l'exercice 2010 de l'Agence tahitienne de presse et affectation de son résultat.

Portant approbation du compte financier de l'exercice 2010 du Centre des métiers d'art et affectation de son résultat.

Portant approbation du compte financier de l'exercice 2010 du Conservatoire artistique de la Polynésie française et affectation de son résultat.

Portant approbation du compte financier de l'exercice 2010 de Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la culture et affectation de son résultat.

Portant approbation du compte financier de l'exercice 2010 du Musée de Tahiti et des îles – Te Fare Manaha et affectation de son résultat.

Portant approbation du compte financier de l'exercice 2010 de l'École normale mixte de la Polynésie française et affectation de son résultat.

Portant approbation du compte financier de l'exercice 2010 du centre de lecture annexé à l'École normale mixte de la Polynésie française et affectation de son résultat.

Portant approbation du compte financier de l'exercice 2010 du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue et affectation de son résultat.

Portant approbation du compte financier de l'exercice 2010 de l'Établissement public administratif dénommé "Centre de formation professionnelle des adultes – CFPFA" et affectation de son résultat.

Portant modification des modalités d'avancement des praticiens hospitaliers de la fonction publique de la Polynésie française exerçant dans les établissements hospitaliers et dans les structures hospitalières publiques de la direction de la santé.

Portant modification de la délibération n° 2008-69 APF du 24 novembre 2008 portant statut particulier des formateurs professionnels de la fonction publique de la Polynésie française.

Portant modification de la délibération n° 95-220 AT du 14 décembre 1995 modifiée relative aux congés, à l'organisation du comité médical et aux conditions d'aptitude physique des fonctionnaires.

Portant modification de la délibération n° 95-226 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés d'administration de la fonction publique de la Polynésie française.

Portant statut particulier du cadre d'emplois des secrétaires médicaux de la fonction publique de la Polynésie française.

Portant approbation du compte financier de l'exercice 2010 de l'Établissement public d'aménagement et de développement et affectation de son résultat.

Portant approbation du compte financier de l'exercice 2010 de l'Établissement de gestion et d'aménagement de Teva et affectation de son résultat.

Portant modification des montants de certaines indemnités servies aux agents de la Polynésie française.

Portant modification de la délibération n° 2011-200 APF du 4 décembre 2001 modifiée portant code de procédure civile de la Polynésie française.

Fixant le montant de l'indemnité mensuelle à allouer aux représentants à l'assemblée de la Polynésie française.

Fixant le montant de l'indemnité mensuelle à allouer Président de la Polynésie française et aux membres du gouvernement.

Portant modification de la délibération n° 2004-111 APF du 29 décembre 2004 portant statut du personnel de l'assemblée de la Polynésie française.

Portant modification de la délibération n° 2004-112 APF du 29 décembre 2004 instituant une indemnité de législature au profit des agents de l'assemblée de la Polynésie française.

Portant modification de la grille indiciaire du premier grade du corps d'emplois de la catégorie D du statut du personnel de l'assemblée de la Polynésie française.

Modifiant la délibération n° 2010-57 APF du 7 octobre 2010 portant statut de droit public des collaborateurs des représentants à l'assemblée de la Polynésie française.

Portant approbation du projet de convention relative à la mise à disposition de la Polynésie française de la Gendarmerie nationale.

Portant mesure d'aide individuelle à la création artistique et littéraire.

Portant approbation des comptes administratifs de l'exercice 2010 de l'établissement public dénommé "centre hospitalier de la Polynésie française" (budget général), du département de la psychiatrie (budget annexe), du service d'aide médicale urgente (budget annexe), du centre de transfusion sanguine (budget annexe), de l'école de sages-femmes (budget annexe) et de l'incinérateur de Nivee (budget annexe) et affectation du résultat consolidé.

Portant approbation du compte financier et affectation du résultat de l'Institut d'insertion médico-éducatif pour l'exercice 2010.

Portant approbation du compte financier de l'exercice 2010 du Fonds de développement des archipels et affectation de son résultat.

Portant modification n° 3 de la délibération n° 2011-5 APF du 19 février 2011 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2011.

Portant modification n° 5 de la délibération n° 2011-6 APF du 19 février 2011 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2011.

Portant modification des grilles indiciaires des premiers grades des cadres d'emplois de catégorie D de la fonction publique de la Polynésie française.

Portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 de l'Institut de la consommation et affectation de son résultat.

Portant approbation du compte financier de l'exercice 2010 de l'Établissement d'achats groupés et affectation de son résultat.

Portant approbation du compte financier de l'exercice 2010 du Centre de recherche et de documentation pédagogiques de la Polynésie française et affectation de son résultat.

Portant approbation du compte financier de l'exercice 2010 et affectation du résultat en report à nouveau de l'Institut Louis Malardé.

Portant approbation du compte financier de l'exercice 2010 de l'Établissement public administratif dénommé "Fare Tama Hau" et affectation de son résultat.

Complétant la nomenclature des comptes de la Polynésie française telle qu'elle figure à la liste annexé à la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française.

Portant approbation par l'assemblée de la Polynésie française de l'avenant n° 1 à la convention cadre de coopération n° 3705 du 8 juillet 2009 entre l'Autorité de Sûreté Nucléaire et la Polynésie française.

Portant approbation du compte financier de l'exercice 2010 de l'établissement public "Vanille de Tahiti" et affectation de son résultat.

Portant approbation du compte financier de l'exercice 2010 de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire et affectation de son résultat.

Fixant les règles d'établissement de l'état de l'actif ainsi que les modalités d'amortissement du patrimoine de la Polynésie française.

Approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2012.

Approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2012.

Portant adoption du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2012.

Portant modification n° 4 de la délibération n° 2011-5 APF du 19 février 2011 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2011.

Portant approbation par l'assemblée de la Polynésie française du projet de contrat de redynamisation des sites de Défense en Polynésie française (CRSD).

Portant approbation du compte financier de l'exercice 2010 de l'Établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricole de la Polynésie française et affectation de son résultat.

Portant approbation du compte financier de l'exercice 2010 de l'Institut de formation maritime-pêche et commerce et affectation de son résultat.

Portant approbation du compte financier de l'exercice 2010 de la Maison de la perle et affectation de son résultat.

### Les avis adoptés

Sur la proposition de loi visant à actualiser l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs.

Sur le projet de loi relatif à la bioéthique.

Sur le projet de loi organique relatif à l'amélioration du fonctionnement des institutions en Polynésie française.

Sur le projet d'ordonnance modifiant le régime de l'épargne-logement en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.

Sur le projet de loi autorisant la ratification de l'accord de stabilisation et d'association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la Serbie, d'autre part.

Sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Union des Comores instituant un partenariat de défense.

Sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération administrative entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Bulgarie relatif à la lutte contre l'emploi non déclaré et au respect du droit social en cas de circulation transfrontalière de travailleurs et de services.

Sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne relatif à la double délivrance du diplôme du Baccalauréat et du diplôme de l'Esame di Stato.

Sur le projet d'ordonnance relatif à la sûreté de l'aviation civile.

Sur le projet de décret fixant pour les années 2009 et 2011 la quote-part des ressources du budget de la Polynésie française destinée à alimenter le fonds intercommunal de péréquation.

### **Les lois du pays adoptées**

Portant application de l'article 159 du code des douanes de la Polynésie française relatif à certaines franchises douanières.

Portant modification du code des impôts.

Portant diverses mesures fiscales relatives à l'impôt sur les plus-values immobilières et aux droits d'enregistrement.

Portant modification de la loi du pays n° 2006-6 du 6 février 2006 portant diverses mesures fiscales en faveur des partages successoraux et des transmissions de biens à titre gratuit entre vifs.

Relative à la prise en charge et aux mesures de résorption du déficit cumulé de l'assurance maladie du régime général des salariés.

Portant retrait de diverses lois du pays.

Portant modification des conditions d'émission d'obligations.

Relative au régime fiscal simplifié des très petites entreprises.

Relative à la codification du droit du travail.

Relative à la maîtrise de l'évolution des dépenses des produits de santé et des produits et prestations remboursables.

Portant diverses dispositions d'ordre social.

Portant diverses dispositions relatives au régime de retraite des travailleurs salariés de la Polynésie française.

Relative à l'importation, la commercialisation et l'utilisation des pesticides en Polynésie française.

Portant modification de la troisième partie du code des impôts relative aux incitations fiscales à l'investissement.

Instaurant un dispositif d'aide au développement en faveur des établissements d'hébergement de tourisme chez l'habitant et de la petite hôtellerie familiale.

Portant dispositions diverses applicables au marin-pêcheur.

Portant approbation de la charte de l'éducation.

Modifiant des dispositions relatives à la formation professionnelle continue.

Portant modification de la loi du pays n° 2008-12 du 26 septembre 2008 relative à la certification, la conformité et la sécurité des produits et des services.

Portant création d'une taxe sur les équipements électriques.

Portant modification du code des impôts et autres mesures en matière de recouvrement et de fiscalité communale.

Portant modification de l'article 8.II.1 de la délibération n° 2003-183 APF du 6 décembre 2003 approuvant le budget général du territoire pour l'exercice 2004.

Portant mesures exceptionnelles d'intégration dans la fonction publique de la Polynésie française des personnels navigants non inscrits maritimes recrutés pour une durée indéterminée par la Polynésie française.

Portant modification de certaines dispositions du livre II du code des postes et télécommunications.

Portant modification des articles de la partie législative du code de commerce applicable en Polynésie française relatifs aux soldes.

Portant modification de l'article 60 de la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française.

Portant modification de certaines dispositions du livre II du code des postes et télécommunications.

Portant modification de la délibération n° 2003-149 APF du 9 septembre 2003 relative au conseil de l'ordre des pharmaciens de la Polynésie française.

Portant modification du code de l'environnement de la Polynésie française.

Relative à la protection juridique de l'espace maritime polynésien contre les pollutions provenant des navires et engins divers.

Relative à l'accès aux ressources biologiques et au partage des avantages résultant de leur valorisation.

Relative aux personnels des entités dont la Polynésie française reprend les missions dans le cadre d'un service ou d'un établissement public administratif, en application des dispositions de l'article LP.1212-5 du code du travail de la Polynésie française.

Portant modification du code des impôts dans le cadre de l'approbation du budget de la Polynésie française pour l'année 2012.

Portant diverses modifications relatives à l'actualisation au 1<sup>er</sup> janvier 2012 du système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH).

Portant diverses mesures fiscales à l'importation dans le cadre du budget de la Polynésie française pour l'exercice 2012.

Portant modification de l'article 87 de la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française.

Portant modification de la délibération no 94-163 AT du 22 décembre 1994 modifiée réglementant l'implantation de certains commerces de vente au détail.

Portant traitement des situations de surendettement des particuliers.

Portant modification du code des impôts.

Sur le projet de loi du pays portant modification de la loi du pays n° 2008-7 du 25 août 2008 modifiée relative au droit de douane et de la loi du pays n° 2008-8 du 25 août 2008 modifiée relative à la nomenclature combinée communément appelée nomenclature du "tarif des douanes".

### **Les résolutions adoptées**

Relative aux conséquences environnementales des essais nucléaires.

Appelant à la réinscription de la Polynésie française sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser.

Sollicitant la modification des dispositions statutaires relatives à la mise en œuvre de la règle de la parité pour l'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française.

